

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 63 (1978)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



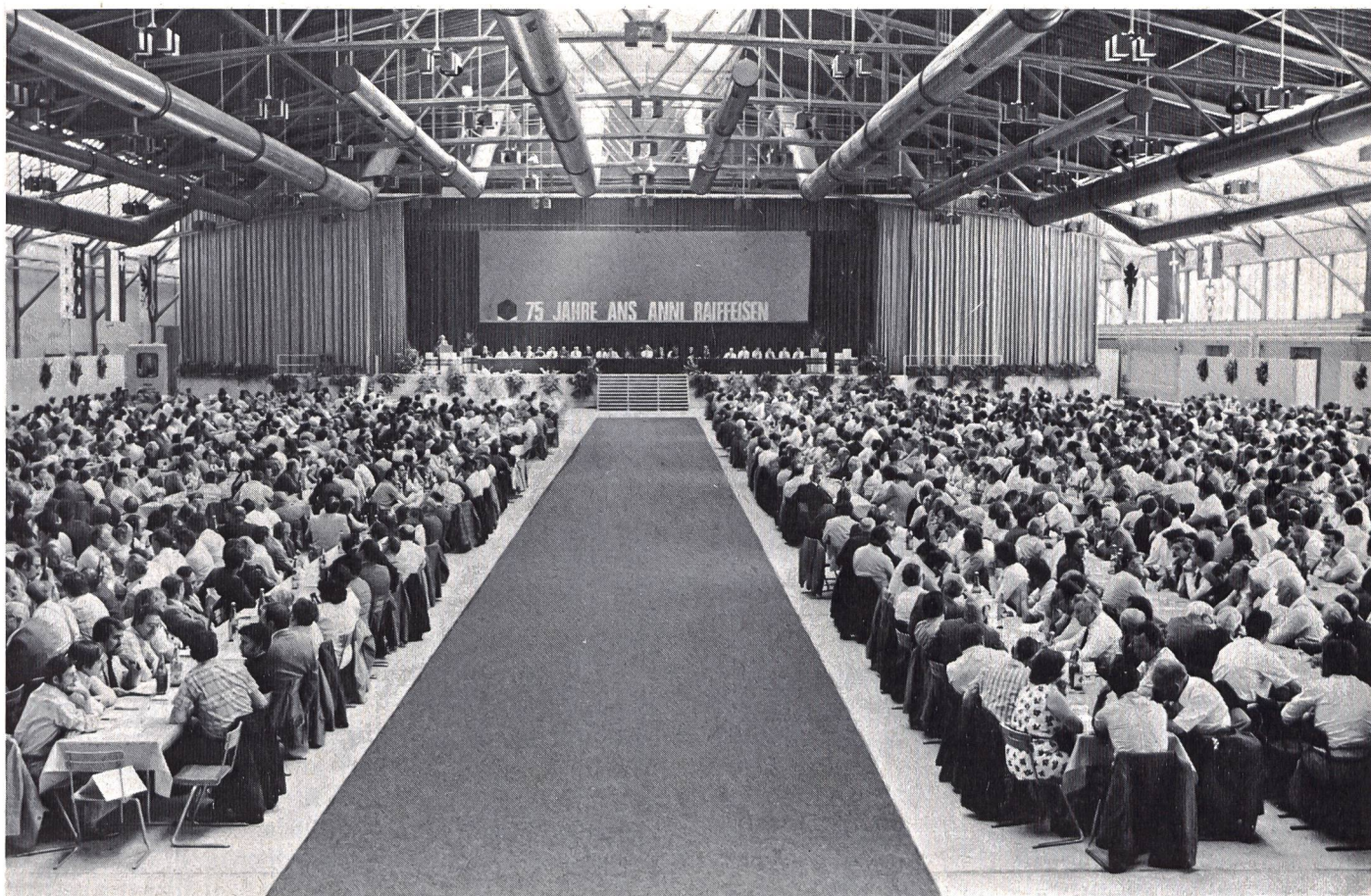
7/8

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
63^e année
Lausanne
Juillet/Août 1978

J.A. 1000 Lausanne 1

75^e Congrès Raiffeisen suisse des 2/4 juin 1978 à Lucerne



L'assemblée générale du 3 juin 1978 à la Halle des fêtes de l'Allmend à Lucerne bat son plein.

Le Congrès de 1978

C'est au cours de l'assemblée administrative d'abord, puis d'une cérémonie solennelle que 2700 délégués de nos Caisses et Banques Raiffeisen, entourés d'hôtes de marque de Suisse et de l'étranger, de représentants des autorités communales, cantonales et fédérales parmi lesquels la présence de M. Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral et ministre des finances, fut particulièrement appréciée, ont marqué d'une pierre blanche un événement heureux : le 75^e anniversaire de la fondation de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

Les belles et attachantes journées ont certainement répondu aux vœux et aux attentes des participants, aux objectifs des organisateurs aussi : souligner de façon appropriée trois quarts de siècle d'existence de l'œuvre, puis, au rappel de ses débuts, de son essor harmonieux et sans faille, de ses réalisations sur les plans économique, social et spirituel, tirer de précieux enseignements de la force de pénétration, de la puissance de 1183 coopératives (effectif à fin 1977) regroupées en une grande et forte Confédération nationale.

Par leurs votes unanimes à l'assemblée des délégués, par l'accueil réservé aux messages et aux allocutions des orateurs de la manifestation commémorative, les envoyés des Caisses Raiffeisen suisses, accourus de tous les cantons, ont témoigné de leur fidélité à notre doctrine coopérative, de leur sereine et ferme volonté de respecter et d'appliquer toujours les sages principes fondamentaux énoncés il y a plus de cent ans par le génial fondateur, Frédéric-Guillaume Raiffeisen, ainsi que les règles d'administration adaptées récemment aux conditions et aux besoins des hommes de notre temps.

A l'image des valeureux pionniers de l'époque héroïque, les Raiffeisenistes de 1978 sont bien décidés à faire, à l'avenir encore, tout ce qui sera en leur pouvoir en vue de l'amélioration des conditions matérielles d'existence de leurs adhérents en entretenant avec un soin jaloux les larges voies qui ont jusqu'ici conduit au succès et qui débouchent, par l'entraide, la solidarité, et l'autogestion de nos communautés rurales, sur le perfectionnement spirituel et moral, sur l'épanouissement de la personnalité des citoyennes et des citoyens de notre pays qui ont placé tous leurs espoirs et toute leur confiance en LEUR mouvement coopératif d'épargne et de crédit.

L'accueil de Lucerne

Bon sang ne saurait mentir...

La limitation du nombre des délégués, fixée statutairement à deux par Caisse affiliée, n'ayant pas été appliquée pour ce 75^e Congrès, il fallait s'attendre à un nouveau record de participation. Ce qui fut le cas. Lucerne, centre d'une région touristique réputée aussi bien pour le nombre et la qualité de ses hôtels que pour les salles et locaux dotés de toutes les installations techniques qu'elle est en mesure de mettre à disposition pour des rencontres de cette envergure, a fait honneur à sa renommée. En effet, la ville lumière, sur les rives de l'enchanté lac des Quatre-Cantons, a reçu les raiffeisenistes royalement. Comme l'écrivait si bien son maire, M. Jean Rodolphe Meyer, dans les souhaits de bienvenue publiés dans le numéro de mai du « *Messenger Raiffeisen* », les congressistes purent « partager la satisfaction et la légitime fierté que nous vaut le privilège de vivre à Lucerne, d'y travailler, de se divertir aussi ».

Car, les journées des 2 au 4 juin 1978 furent réparties en instants de travail sérieux et consciencieux et en temps de délassement, heures exaltantes marquées du sceau de la compréhension mutuelle et de la solide amitié

réservées à tous ceux qui œuvrent avec dévouement et désintéressement au service d'une œuvre magnifique. L'ampleur du programme avait obligé de nombreux délégués à débarquer à Lucerne au début de l'après-midi du vendredi déjà.

Et c'est ainsi que le premier rassemblement officiel, soit la

36^e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement

put débuter sous le signe d'une réjouissante participation, puisque 350 délégués avaient répondu à l'invitation de son conseil d'administration.

Nous aurons l'occasion d'en publier plus tard un compte rendu. Bornons-nous pour l'instant à souligner l'heureux essor de cette institution qui rend de grands services à nos Caisses affiliées d'abord, ensuite à leurs débiteurs en quête d'un élément de consolidation de leurs emprunts hypothécaires de rangs postérieurs ou de garantie pour des avances assurées uniquement

par cautionnement, notamment du crédit social, au sujet duquel le gérant reviendra dans son rapport à l'assemblée de cette année.

Les nouveaux engagements souscrits en 1977 portèrent sur une somme de 50 477 370 francs, permettant au montant global des cautionnements actuellement en vigueur de franchir le seuil des 134 millions de francs. La coopérative de cautionnement peut ainsi, en ce qui concerne le volume des engagements, se maintenir au premier rang des institutions similaires du pays.

En intermède...

Séance des comités centraux et réception des invités

Dans le courant de l'après-midi du vendredi 2 juin, les comités centraux tiennent leur traditionnelle « séance du Congrès », consacrée, après la liquidation d'affaires courantes, à la présentation d'un rapport qui donne l'occasion à l'état-major général de l'Union de procéder à une ultime revue des préparatifs de ces journées annuelles.

Le soir, les hôtes d'honneur et les invités sont reçus par la direction et les organes supérieurs de l'Union dans les salons du Carlton Hôtel Tivoli. De cordiaux souhaits de bienvenue sont adressés aux convives au cours du repas par M. A. Edelmann, directeur. M. Théodore Sonnemann, ancien secrétaire d'Etat, président d'honneur de

l'Union Internationale Raiffeisen, de Bonn, adresse les compliments et les remerciements des invités et traduit les sentiments qui les animent à la veille de l'anniversaire de la fondation de l'Union suisse, digne couronnement d'une activité sans faille déployée en faveur et à l'avantage de son prochain, des classes laborieuses de nombreux pays du monde. M. Armand Wyrsh, adjoint du maire de la ville de Lucerne, se déclare particulièrement heureux de recevoir le 75e Congrès Raiffeisen suisse, car 1978 est une année faste pour « sa » ville également, puisqu'elle fête justement son 800e anniversaire. Première prise de contact bénéfique qui permet de bien augurer des manifestations du lendemain.

Le grand jour

Samedi 3 juin 1978

Les Raiffeisenistes sont gens actifs, donc matinaux. Ceux de la Suisse romande notamment ont fait un aussi long voyage pour vivre intensément, en marge des heures de travail, des instants de bonheur et de détente dans le cadre prestigieux offert par un décor naturel enchanteur.

De bonne heure déjà, les premiers groupes de délégués arrivés la veille flânent le long des promenades aménagées sur les rives du lac, dans les rues d'une cité riche en bâtiments et autres motifs architecturaux, témoins d'un long passé et d'une haute culture. Aux abords de la gare — gravement touchée par un incendie dévastateur

qui obligera nos CFF à reconstruire « plus beau qu'avant » — des places de parc pour voitures et cars, des mouvements de foule témoignent de l'arrivée des congressistes qui se sont mis en route aux premières lueurs du jour. On les reconnaît sans peine à l'insigne du Congrès qu'ils arborent avec une légitime fierté ainsi qu'à la vivacité de leurs joyeux propos. D'un pas décidé, ils se dirigent vers les hôtels où ils prendront possession des chambres qui leur sont réservées, tout en se délestant de leurs bagages, afin de pouvoir prendre d'assaut les trolley et autres bus mis à leur disposition pour gagner à temps encore la grande Halle des fêtes de l'Allmend, où dès 9 h. 45 aura lieu la

75^e assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

La traduction simultanée a été confiée cette année à des interprètes de métier, qui ne laissent, comme le veulent les lois de la profession, aucune trace de leur travail, ni sur bandes magnétiques ni sur papier. Durant les

deux semaines à notre disposition entre la date du Congrès et celle de la clôture de la rédaction, il nous fut tout simplement impossible de traduire in extenso les rapports et allocutions présentés. Nous devons nous borner à

reprandre quelques points principaux et idées générales et osons croire que nos lecteurs feront preuve de toute la compréhension utile. Car, à l'impossible nul n'est tenu.

1. Ouverture

M. Robert Reimann, président du Conseil des Etats et de l'Union suisse, ouvre la partie oratoire en souhaitant une cordiale bienvenue aux délégués des Caisses et Banques Raiffeisen suisses qui se sont donné rendez-vous à Lucerne. Il relève la présence de nombreux invités de marque, de Suisse et de l'étranger, auxquels il adressera un salut particulier lors de la manifestation commémorative de

Rédacteur responsable

Paul Puipe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

75e Congrès Raiffeisen suisse des 2-4 juin 1978 à Lucerne

Pages 109 à 123

Chronique économique

Page 126

Le 70e rapport de la Banque nationale suisse 1977

Page 127

Echange de billets de banque

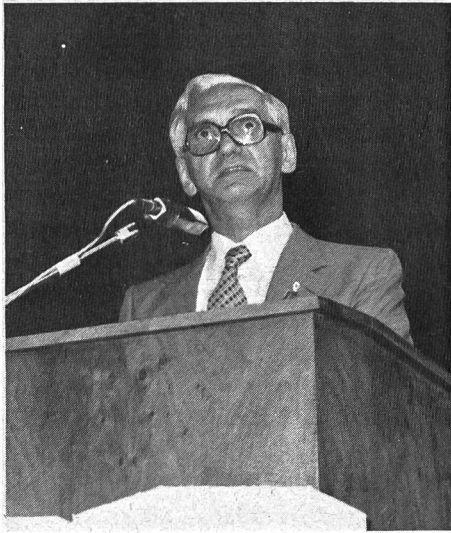
Page 130

Nouvelles des Caisses affiliées

Page 134

Assemblée de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen

Page 138



l'après-midi, ainsi que celle de M. Armand Wyrsh, adjoint du maire et de représentant des autorités et de la population de la ville de Lucerne.

Si la bonne santé du tourisme, de l'industrie et de l'artisanat sont au centre des préoccupations du peuple et des autorités de la ville lumière, d'autres et multiples activités exercées dans ses murs avec un égal bonheur (éducation, formation, arts et loisirs) en font un centre culturel connu loin à la ronde.

Sur un fond de toile plus austère, le président Reimann déplore la dégradation successive du climat de confiance entre le citoyen et l'Etat, l'effritement de l'esprit de tolérance, le désaveu, lors de consultations et de votations, des parlementaires pourtant élus par le peuple, la formation de fronts rigides, aux opinions apparemment inconciliables sur des points fondamentaux, tels que la production énergétique et, enfin, une certaine lassitude, voire résignation en ce qui concerne les problèmes de la vie économique et politique.

Il convient de réagir contre cette apathie générale en remettant les choses à leur juste place, en accordant la priorité aux valeurs spirituelles et éthiques, la vie de l'homme étant un tout harmonieux, composé autant d'esprit que de matière.

Les conditions matérielles désastreuses dans lesquelles vivaient de larges couches de la population de nombreux pays au moment de la fondation du mouvement Raiffeisen, ont incité les pionniers à s'unir intimement, à chercher et à trouver en eux la force de la solidarité, gage d'un nouveau potentiel de confiance.

Les fondations de ce mouvement ne reposent pas sur du sable ou sur une roche friable, mais sur un sol fertile permettant l'épanouissement des traditions et l'extension des structures fédéralistes.

Que ces valeurs soient pour nous des préceptes à suivre en tout temps, demeurant en cela fidèles à ce que Gottfried Keller exprimait à peu près ainsi :

« Conservons ce qui n'est pas suranné et construisons sur ces bases le nouveau, jour après jour ».

Le président Reimann rappelle le souvenir des coopératrices et des coopérateurs qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée des délégués. La plupart d'entre eux ont collaboré durant des décennies à la bonne marche et à l'essor des Caisses locales et, par elles, à la prospérité du mouvement Raiffeisen suisse tout entier. Il leur

rend un sincère hommage de reconnaissance. Ces valeureux ouvriers de notre cause ne seront pas oubliés, car, pour nous tous, ils vivent encore dans les œuvres auxquelles ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

Avant d'éplucher l'ordre du jour, M. Reimann tient à préciser que le programme chargé de cette journée-anniversaire l'incitera à conduire les débats rondement, en accordant toutefois aux délégués la possibilité de s'exprimer, s'ils demandent à utiliser la discussion qui sera ouverte aux moments opportuns. Il constate que les convocations à l'assemblée des délégués de 1978 ont été expédiées à temps, dans les formes prévues par les statuts. Aucune réserve n'étant formulée quant à la validité de l'assemblée générale de 1978, on peut passer sans tarder au point suivant :

2. Constitution du bureau de l'assemblée

Les délibérations seront traduites simultanément en français par Mmes Béatrice Fulda et Ginette Schaefer, en italien par Mmes Maria Fivaz et Béatrice Pedotti.

Conformément à l'article 14 des statuts, le président nomme secrétaires du jour MM. Paul Puipe, secrétaire de l'Union et Théo Wirth, secrétaire de direction.

Il propose ensuite d'élire quatre scrutateurs. Sont confirmés à l'unanimité :

1. M. Willi Rutishauser, gérant de la Caisse Raiffeisen de Tobel (TG),
2. M. Adolphe Imseng, président du comité de direction de la Caisse Raiffeisen de Saas-Fee (VS),
3. M. Otto Knus, président de la Caisse Raiffeisen de Genthod-Bellevue (GE),
4. M. Adriano Zanetti, gérant de la Caisse Raiffeisen de Prato-Dalpe (TI).

3. Souhaits de bienvenue du représentant de la ville de Lucerne

La parole est donnée à M. Armand Wyrsh, adjoint du maire de la ville lumière.

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Lucerne a le grand plaisir de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à l'occasion de votre 75e Congrès Raiffeisen.

En transmettant le salut du Conseil

de la ville à votre assemblée, il me plaît de me référer à deux points, soit :

1. Votre anniversaire.
2. Le principe « servir avant de se servir ».

Il n'y a pas si longtemps, on célébrait encore des mariages simultanés. Eh bien ! aujourd'hui, nous pouvons, ici à Lucerne, célébrer cette année deux anniversaires, le 75e de votre



damentaux ancrés dans votre charte, n'a plus, aujourd'hui, sa valeur du début, au contraire. Aussi la croissance importante de vos Caisses et leur prospérité économique n'apportent-elles pas seulement un témoignage de leur bonne administration et de la fidélité de la clientèle, mais aussi du profond enracinement de l'idée d'entraide dans sa conception confédérale. Les Caisses Raiffeisen parviennent à maintenir leur fonction économique et à conserver leur droit légitime à l'existence, à côté des grandes banques, à l'image des communes rurales à côté des villes.

C'est dans ces sentiments que je

souhaite à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen 75 nouvelles années de développement harmonieux et bénéfique.

Avant de traiter les autres points, le président tient à définir nettement le mode de vote. L'article 15, alinéa 3 des statuts de l'Union prévoit que les élections et votations ont lieu à main levée, si l'assemblée n'en décide pas autrement. Le bulletin secret peut être exigé par un cinquième des délégués présents. La discussion ouverte à ce moment précis n'étant pas utilisée, l'assemblée approuve tacitement la forme de vote à main levée.

Union et le 800e de notre ville. Le 23 avril dernier, nous avons commémoré dignement et joyeusement le jour de fondation de la ville de Lucerne. Etant donné le succès remporté par ces festivités, nous sommes tentés de les instituer de façon durable. Pour l'heure, nous vous présentons nos félicitations les plus sincères en votre jour de fête.

Il y a trois ans, nous pouvions déjà vous complimenter, à Lucerne, pour le 75e anniversaire de la naissance de la première Caisse Raiffeisen de Suisse. Après que votre Union eût atteint, au cours de l'année dernière — comme le cite votre bel ouvrage commémoratif — le respectable nombre de 1178 Caisses affiliées, la célébration de votre 75e anniversaire à Lucerne se justifie une fois de plus, puisque la fondation de notre ville date de l'an 1178.

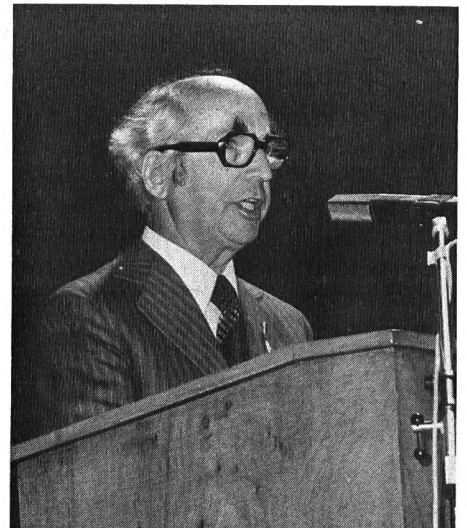
Certains principes de votre Union nous sont également bien connus en tant que commune. Par exemple, nous luttons comme vous pour une sage auto-limitation des tâches et, il faut vous l'avouer, pas toujours avec succès. En retour, le parallèle s'établit parfaitement entre la solidarité de vos membres et la solidarité des contribuables !

Bien que l'idée Raiffeisen d'une entraide financière au sein d'une petite communauté nettement délimitée ne soit pas née en Suisse, elle correspond cependant à notre manière traditionaliste de penser et, singulièrement, à celle de la Suisse centrale pour ce qui concerne la vie commune dans la collectivité et dans l'Etat. Elle a également fait ses preuves, lors des modifications des conditions économiques. Le besoin de crédit, un des buts fon-

4. Le mouvement Raiffeisen suisse en 1977

par M. A. Edelmann, directeur de l'administration centrale
(Extraits de son rapport)

Après avoir relevé qu'il est toujours agréable de pouvoir rapporter sur un exercice d'activité qui peut être qualifié de bon, le directeur Edelmann met en évidence les résultats matériels de l'année 1977. Une large place leur ayant été réservée dans le «*Messenger*» de juin dernier (pages 85 à 88, «*Le mouvement Raiffeisen suisse en 1977*»), nous ne reprendrons ici que quelques chiffres, les plus expressifs. L'augmentation nette (donc après déduction des sorties à la suite de départs ou de décès) de 9702 unités permet à l'effectif des sociétaires de franchir allégrement le seuil des 200 000 puisque la statistique officielle au 31 décembre dernier révèle que 208 311 femmes et hommes de ce pays sont membres à part entière de nos Caisses et Banques locales, dont ils couvrent les engagements par leur responsabilité personnelle et solidaire. La somme globale des bilans des 1183 institutions (situation au 31 décembre dernier) a doublé le cap des 10 milliards et se situe à 10,192 milliards de francs, en progression de 850 mios de francs ou de 9,09 %. A titre de comparaison, ajoutons que pour les banques cantonales cette relation, pour l'ensemble du pays, a été de 6,4 %. Constatation réjouissante à propos de cette hausse substantielle : la nouvelle mise à contribution de 43 mios de francs seule-



ment des crédits accordés par la banque centrale confirme qu'elle est due essentiellement à l'apport de capitaux frais du public.

Le directeur Edelmann donne ensuite de précieux conseils au sujet de la politique des taux de nos institutions et recommande aux délégués, qui en sont les représentants, de réserver les avantages qu'elles sont à même d'offrir dans ce domaine à la clientèle et à la population indigènes, soit aux fidèles sociétaires et clients.

Dans la seconde partie de son exposé, l'orateur aborde quelques problèmes d'actualité. De petits et grands scandales financiers ont, ces dernières années, porté ombrage à la bonne réputation du monde bancaire suisse et donné prétexte à de nouveaux appels en vue de l'amélioration de la

protection de l'épargne et des déposants. Récemment encore, un grand parti politique a pris la décision de lancer une initiative visant le renforcement du contrôle de l'activité et du « pouvoir des banques dans l'intérêt public ». Il serait faux, sous prétexte d'incidents regrettables mais tout de même isolés, ou de comportements peu scrupuleux de quelques directeurs seulement, de fixer de nouvelles limites à l'activité de nos banques qui, prises dans leur ensemble, restent bien conscientes de leurs responsabilités. Le public est constamment mis en garde contre les risques que présentent les placements faits auprès d'offices douteuses. Il n'y a, hélas, pas de remède à la bêtise humaine ! Les frais que ne manquerait pas d'occasionner une assurance-dépôts en discussion devraient finalement être supportés en bonne partie par les clients de nos banques, soit par les déposants d'établissements solides et bien gérés. Serait-il équitable que les clients des banques sérieuses soient appelés à couvrir les risques endossés — de façon délibérée — par des spéculateurs qui confient leurs fonds, à des taux plus élevés, à des entreprises dont la gestion comporte des risques certains ?

Nous sommes fiers de pouvoir relever aujourd'hui qu'au cours de ses 75 années d'activité, le mouvement Raiffeisen suisse n'a jamais dû enregistrer de débâcles dans ses rangs : difficultés de trésorerie, faillites, pertes à la charge des déposants. Nous tenons à conserver intacte, à l'avenir encore, cette image de marque, expression de la proverbiale sécurité offerte aussi bien par les Caisses locales que par leur organisation faïtière. Une administration conforme aux principes éprouvés, une Union forte, en mesure de réparer tout dommage qui pourrait résulter de défaillances humaines, toujours possibles, resteront nos meilleures garanties.

En 1977, l'Union suisse a dû intervenir dans deux cas spéciaux.

L'un s'est produit dans le canton de Berne, causant une perte de quelques centaines de milliers de francs et l'autre dans le canton de St-Gall, où une garantie d'un million de francs environ a dû être assumée, la perte définitive résultant d'affaires discutables ne pouvant pas, même approximativement, être exprimée en chiffres pour l'instant. Ces deux interventions con-

firmement avec toute la netteté désirable la nécessité d'un renforcement constant des bases financières de l'Union suisse et de son fonds de garantie. Nous examinerons toutes les possibilités d'élargissement de ce fonds de solidarité. A l'avenir encore, nous voulons disposer nous-mêmes des moyens qui permettront d'éviter la faillite, ne serait-ce que d'une seule Caisse Raiffeisen. Un fonds général de garantie des banques suisses ne sera jamais mis à contribution par nous. C'est la raison pour laquelle nous déclinons sa constitution, préconisée par certains.

Si les pertes sur débiteurs furent très rares jusqu'ici, au cours de l'année sous revue une douzaine de positions ont réservé de désagréables surprises à des Caisses affiliées, soit des pertes portant sur un montant global de plusieurs centaines de milliers de francs. En regard de la somme de 10 milliards de francs des bilans, il n'y a là rien d'alarmant, bien qu'une telle constatation, dans notre rapport de gestion, soit une nouveauté. J'aimerais pouvoir souhaiter qu'elle reste unique en son genre. Ces expériences doivent nous engager à faire preuve de beaucoup de sagesse et de circonspection dans l'octroi des prêts et crédits, à ne pas nous leurrer d'illusions dans l'appréciation des risques inhérents à toute opération financière. Bien au contraire, cela doit nous inciter à observer scrupuleusement toutes les prescriptions statutaires et réglementaires. Cette apparition confirme aussi le bien-fondé du renforcement des bases financières de chaque Caisse affiliée, par l'alimentation régulière et adéquate de ses réserves.

L'an dernier, les Caisses Raiffeisen ont, dans la règle, réalisé des bénéfices satisfaisants, permettant de doter aussi bien les réserves officielles que les ducroires. Cet heureux état de choses nous réjouit, car il est l'expression du souci constant de nos dirigeants de

garnir les coussins amortisseurs qui seuls permettront à la longue d'élargir constamment les prestations de service de nos institutions et d'offrir des avantages réels aussi bien aux débiteurs qu'aux épargnants. Pour atteindre ce but, le maintien d'une marge de taux suffisante est absolument nécessaire car, à l'encontre de celui des grands établissements et des banques commerciales, le rendement brut de nos coopératives d'épargne et de crédit est assuré à raison de 97 % par les recettes que leur procurent les différents postes de leurs actifs, les commissions y participant que pour 1,4 % seulement. Le rendement brut constitué par les provisions est de 33 % pour les grandes banques, de près de 20 % pour les banques cantonales, selon la statistique de 1976 de la Banque nationale suisse.

En 1977, toutes les Caisses Raiffeisen ont été soumises à la révision légale annuelle ainsi qu'au contrôle intermédiaire nouvellement imposé. A part quelques exceptions qui confirmeront la règle, le résultat de ces inspections peut être qualifié de satisfaisant.

Le directeur Edelman termine son discours en adressant ses remerciements aux 10 000 femmes et hommes qui œuvrent avec efficacité et dévouement au sein des organes dirigeants des Caisses locales et des fédérations régionales. Il exprime également sa reconnaissance aux membres des comités centraux et à tous les collaborateurs de l'Union suisse.

« L'esprit Raiffeisen », c'est la ferme volonté d'aide à soi-même et à son prochain, d'autogestion de ses propres affaires financières. C'est aussi l'expression de responsabilités sereinement assumées au service d'une œuvre utile, en laquelle les citoyennes et les citoyens de conditions modestes de ce pays ont mis tous leurs espoirs et toute leur confiance.

NOTE DE LA RÉDACTION

Le présent « Messenger » paraît comme numéro double de juillet / août.

Différents comptes rendus ont dû être renvoyés au prochain numéro.

Nous prions nos correspondants et nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

5. Rapport et présentation des comptes annuels de 1977 de la banque centrale

par M. J. Roos, directeur
(Voici donc des extraits de ce rapport)

Après avoir constaté que l'année 1977 fut marquée par les fortes liquidités à disposition des banques suisses, entraînant une accentuation des poussées concurrentielles, le directeur Roos souligne que les Caisses Raiffeisen trouvèrent sans trop de peine maintes occasions d'investissement de l'épargne qui leur est confiée dans leurs circonscriptions coopératives. L'activité



de construction relativement faible dans les villes et les grandes agglomérations fut, en revanche, incomparablement plus forte dans les communes rurales du pays dans lesquelles nos institutions exercent leur activité. Cette évolution est due en bonne partie au regain de faveur accordé à la maison familiale, que l'on construit aujourd'hui de préférence à la campagne ou dans les importantes communes rurales. L'élargissement des zones de construction villageoises ont, par voie de conséquence, imposé la mise en chantier de vastes travaux d'infrastructure (routes, canalisations, etc.) de sorte que les collectivités publiques des rayons d'activité de nos Caisses Raiffeisen grossirent sensiblement les rangs des solliciteurs de crédit.

Ce rapide coup d'œil sur l'évolution du secteur de la construction explique la croissance plus faible (de 76 mios de francs, soit de 16 mios inférieure à celle de 1976) des avoirs des Caisses

affiliées à la banque centrale. L'augmentation totale de la somme de son bilan a été de 90 mios de francs pour l'année sous revue, soit d'un cinquième seulement de celle des deux exercices précédents. Malgré cela, la capacité de paiement de la banque centrale est très bonne encore, grâce aux réserves de liquidités sagement constituées en 1975 et 1976.

Après quelques précisions complémentaires à propos de la constellation particulière du bilan de la banque centrale, le directeur Roos constate que ces fortes réserves de disponibilités ont influé sur le rendement qui accuse un fléchissement par rapport à 1976. Un volume de capitaux de l'ordre de 400 à 500 mios de francs dut être placé à court terme à des taux variant entre $\frac{1}{2}$ et $1\frac{1}{2}$ %. Les fonds disponibles à plus long terme sont investis en titres et fonds publics. Une partie de ces derniers, à taux encore rémunérateurs, sont dénoncés successivement par les débiteurs pour une date antérieure à celle prévue initialement. Les nouveaux placements jusqu'à 15 ans de terme, auxquels nous devons souscrire pour utiliser les capitaux devenus ainsi disponibles, ne rapportent plus que $3\frac{1}{4}$ - $3\frac{1}{2}$ %. Cette situation nous oblige à procéder à de forts amortissements afin de ne pas être pris au dépourvu en cas de nouvelle hausse générale des taux de cette catégorie de placement.

Un autre facteur mérite d'être retenu. Les dettes à intérêts fixes (dépôts à terme des Caisses Raiffeisen, bons de caisse, etc.) sont trois fois supérieures à celles dont les conditions peuvent être adaptées au gré de l'évolution de la situation des marchés (comptes courants, placements sur livrets, etc.). Cette relation est inverse aussi bien pour nos Caisses Raiffeisen que pour les autres banques : leurs dettes à taux fixes ne représentent que le quart de celles à taux évent. variables. L'écart cité s'élargit chaque année, la croissance des placements à terme des Caisses Raiffeisen étant bien supérieure à celle de leurs avoirs à vue à la banque centrale.

Le compte de profits et pertes fut

sevré d'autres ressources, qui furent transférées aux Caisses Raiffeisen par la cession de prêts hypothécaires et d'avances aux collectivités de droit public. Malgré cela, les soldes des positions principales de crédit de nos actifs accusent une augmentation de 16 mios de francs. L'octroi par la banque centrale de prêts et crédits qui sont cédés par la suite aux Caisses affiliées, lorsque leurs disponibilités le permettent, est sans contredit une prestation de service importante qui présente, par rapport à la souscription de lettres de gage par exemple, de substantiels avantages : durée du placement à l'Union de 3 ans seulement au lieu de 15, possibilité, au besoin, d'adaptation des taux.

Avec une légitime satisfaction, le directeur Roos relève qu'en dépit de la récession la banque centrale n'a subi l'an dernier aucune perte notable. Dans la règle, les débiteurs paient ponctuellement les intérêts et les amortissements, ce qui témoigne de la qualité des actifs. Le choix de gages modestes et moyens s'est avéré bon, judicieux aussi la retenue dans le financement de grands complexes immobiliers. Nous n'accordons pas notre appui aux affaires spéculatives.

Notre organisation est toujours en pleine croissance, de l'ordre de 10 % par année. Celle de la banque centrale proprement dite, exprimée en chiffres relatifs, n'affiche pas la même régularité, mais la moyenne est, dans la règle, supérieure. Cela nous oblige à alimenter constamment de façon suffisante nos provisions et réserves internes qui doivent être toujours bien en rapport avec les risques potentiels provoqués par l'élargissement des prêts et crédits de l'organisation tout entière.

Le directeur Roos constate, non sans une légitime fierté, que les prestations de la banque centrale, dont bénéficient exclusivement les Caisses membres, sont appréciables. Elles dépassent même les possibilités réelles du moment, puisqu'en cette année du 75e anniversaire une réduction du taux alloué aux parts sociales doit être présentée aux délégués, qui s'attendaient peut-être à un « bonus » ou à un cadeau d'anniversaire. Ce taux, de 4 % encore pour l'exercice précédent, doit être ramené à $3\frac{1}{2}$ %, pour les différents motifs évoqués ci-avant. Nous sommes convaincu que les délégués approuveront notre ligne de conduite

que l'on peut résumer en ces quelques mots : un bilan sain doit avoir la priorité sur la répartition du bénéfice, si l'on veut maintenir la force et l'efficacité de la banque centrale.

Un tableau complet des résultats du dernier boucllement annuel ayant été déposé sur les tables, l'énoncé des chiffres put être abrégé cette fois-ci.

Le directeur Roos met le point final à son rapport en remerciant les Caisses Raiffeisen de leur collaboration aimable et agréable, de leur compréhension, de leur discipline aussi. Durant les périodes de pléthore de capitaux, elles pourraient se procurer facilement des fonds sans passer par la banque centrale ou même en déro-

geant à leurs statuts. Dans l'intérêt de l'ensemble du mouvement, un véritable coopérateur n'a toutefois pas recours à de tels procédés. Il sait qu'en cas de rareté de l'argent, il ne sera pas (ou plus) servi par des tiers. La banque centrale sera son seul refuge...

Au cours des 75 années passées en revue à l'occasion de ce Congrès, notre organisation a gagné et justifié la confiance mise en elle. Elle constitue un groupement bancaire qui jouit de la considération générale, grâce à la discipline, à l'esprit d'économie, à la franche et loyale collaboration de ses dirigeants.

La doctrine Raiffeisen assurera son essor et ses succès futurs.

l'exercice et après le boucllement annuel nous donnent la certitude que le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1977 sont bien exacts.

2. Administration centrale

L'administration centrale est chargée de la conduite du secrétariat et de la direction du service juridique et du contentieux. En outre, elle gère différentes institutions de prestations de service, telles que le centre mécanographique, l'imprimerie et l'économat. L'administration centrale s'emploie aussi à organiser des séminaires et des cours de formation pour les membres des organes dirigeants et les fonctionnaires des Caisses Raiffeisen et veille à entretenir des relations suivies avec les fédérations régionales ; elle est de même responsable de la publication des organes de presse de l'Union et de la propagande.

Nous avons consulté tous les procès-verbaux des séances du conseil d'administration et de la commission de direction, ainsi que ceux afférents aux prêts et crédits ; ils nous ont confirmé que l'administration et la direction accomplissent leurs tâches consciencieusement et avec précision.

3. Office de révision

L'office de révision, en tant qu'organe de contrôle indépendant, est chargé de la révision ordinaire de toutes les Caisses Raiffeisen affiliées au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et de son ordonnance d'exécution ; de plus, il effectue occasionnellement des révisions complémentaires et intermédiaires auprès de certaines Caisses.

L'office de révision exerce ainsi une activité importante, consciencieuse et de grande valeur s'agissant du contrôle, de l'information et de l'instruction.

Le conseil de surveillance a pris connaissance d'un certain nombre de rapports de révision de Caisses Raiffeisen. Ces rapports témoignent du travail consciencieux accompli par l'office de révision. Ils confirment également que les organes dirigeants des Caisses s'appliquent à donner suite aux suggestions, aux directives et aux exigences des réviseurs.

4. Propositions

Partant des contrôles opérés, le conseil de surveillance invite l'assemblée des délégués à voter les résolutions suivantes :

6. Rapport et propositions du conseil de surveillance

La parole est à M. Othmar Julen, président de l'organe de contrôle :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le conseil de surveillance, en collaboration avec la fiduciaire REVISA S. A., organe légal de contrôle, a procédé à la révision des comptes 1977 de la banque centrale.

Le conseil de surveillance a soumis simultanément l'activité de l'administration centrale et de l'office de révision à un examen approfondi.

Se basant sur les résultats des contrôles effectués, il est en mesure de présenter le rapport suivant à l'assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

1. Banque centrale

La somme du bilan s'élève au 31 décembre 1977 à fr. 2 643 861 797.76, contre fr. 2 553 220 188.64 l'année précédente. Il en résulte une augmentation de fr. 90 641 609.12, en même temps qu'un net fléchissement par rapport aux années précédentes, où la progression moyenne atteignait le niveau de 400 000 000 de francs environ. A cette constatation, on opposera le fait réjouissant que les Banques et Caisses Raiffeisen affiliées sont parvenues à placer dans une plus large mesure leurs disponibilités dans leurs circonscriptions coopératives.

Il y a concordance entre les élé-



ments de l'actif et du passif et la comptabilité.

Les avoirs à vue et à terme des Caisses Raiffeisen affiliées ont augmenté de fr. 118 831 811.93 et se montent à fr. 2 321 886 104.91.

Il résulte du contrôle complet des actifs de la banque centrale qu'ils sont de première qualité et que les fonds confiés sont entièrement couverts.

Le compte de pertes et profits présente, après déduction des amortissements usuels sur les immeubles et le mobilier, un bénéfice de 4 172 029.43 francs. Y compris le solde reporté de l'année précédente, de fr. 207 313.16, le montant à disposition est de fr. 4 379 342.59.

Nos travaux de contrôle durant

4.1 Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1977 sont approuvés et décharge en est donnée aux organes responsables.

4.2 Conformément aux propositions du conseil d'administration, l'excédent du compte d'exploitation est réparti comme suit :

— versement d'un intérêt de 3 ½ % au capital social de fr.	
70 000 000.—	fr. 2 450 000.—
— attribution à la réserve	fr. 1 700 000.—
— report à compte nouveau	fr. 229 342.59
	<hr/> fr. 4 379 342.59

4.3 Des remerciements sont adressés au conseil d'administration, aux directeurs et au personnel de l'administration centrale, de la banque centrale, ainsi qu'au réviseur en chef et aux collaborateurs de l'office de révision pour leur travail consciencieux et les résultats obtenus en 1977.

7. Approbation des comptes annuels 1977 de la banque centrale

L'assemblée accepte sans discussion les rapports des directeurs et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés

au 31 décembre 1977, ainsi que la répartition du bénéfice, conformément aux propositions du conseil de surveillance.

8. Divers et discussion générale

La faculté de s'exprimer n'est pas utilisée. Les rapports présentés et les déclarations du conseil de surveillance ont convaincu les délégués présents : les destinées de l'organisation faîtière de nos Caisses Raiffeisen suisses sont en bonnes mains. Aussi, le président Reimann, visiblement satisfait du dé-

roulement de cette imposante assemblée, met le point final à la partie « administrative » de la journée en conviant les participants à se retrouver dans la même Halle, à 14 h. 30 précises, pour la manifestation commémorative.

Pour tous vos imprimés

Grafipress - avenue de Longemalle 9 - 1020 Renens

Manifestation commémorative

En leur qualité de membres des organes dirigeants des Caisses locales, responsables de l'organisation de leurs assemblées annuelles, les congressistes savent que « l'exactitude est la politesse des rois ». A l'heure indiquée au programme, la vaste Halle des fêtes, aménagée, décorée et fleurie avec beaucoup de goût est occupée jusque dans ses derniers retranchements.

Encadrés de productions musicales du corps de musique «La Landwehr» de Fribourg, souhaits de bienvenue, toasts, messages et allocutions de circonstance se succéderont.

Ouverture

A tout Seigneur, tout honneur. Dans son discours d'ouverture M. Robert Reimann, président de l'Union suisse, souligne d'emblée que ces heures solennelles seront le point culminant des manifestations du 75e anniversaire de la fondation de l'Union suisse. Il y eut d'abord l'ouvrage commémoratif, sorti de presse en avril dernier, dont la parution a été saluée par de nombreuses marques d'appro-

bation des autorités, des banques et des milieux économiques et politiques du pays, puis, le séminaire Raiffeisen des 6 et 7 avril dernier organisé conjointement avec l'Institut des sciences bancaires de l'école des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall.

L'impressionnante liste des hôtes de marque et invités ne permettant pas de les nommer tous, il salue spécialement :

— M. le conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, chef du Département des finances et des douanes.

Les Raiffeisenistes connaissent les nombreuses obligations et occupations de notre grand argentier fédéral. Aussi, apprécient-ils le privilège de l'avoir parmi eux en ce jour de fête.

— M. Georges Thürer, professeur, St-Gall.

— Les représentants de la Banque nationale suisse, MM. Léo Schürmann, vice-président de son directeur, entouré des directeurs de la succursale de Lucerne.

— MM. Hermann Bodenmann et

Bernhard Muller, respectivement président et directeur de la Commission fédérale des banques.

— Les représentants des autorités du canton de Lucerne, MM. Joseph Graber, président du Grand Conseil, Félix Willi, président du Conseil d'Etat, Charles Kennel, conseiller d'Etat et Charles Hunkeler, préfet.

— Les représentants de la ville de Lucerne, MM. Marcel Binder, président du Conseil communal (législatif) et Armand Wyrtsch, adjoint du maire.

— Les délégués d'offices fédéraux, cantonaux et communaux.

— Les représentants de nombreuses organisations économiques nationales, régionales et cantonales, amis de notre mouvement, avec, à leur tête, M. Rodolphe Etter, président de l'Association suisse des arts et métiers, M. M. Lusser, président de l'Association suisse des banquiers, M. W. Neukomm de l'Union suisse des paysans et M. Ernest Jaggi, professeur de la Fédération agricole VOLG.

Enfin, le président a l'insigne hon-

neur de saluer cordialement d'éminentes personnalités dirigeantes d'Unions Raiffeisen ou institutions d'épargne et de crédit similaires de l'étranger, soit : de Belgique, d'Allemagne, de Finlande, de France, des Pays-Bas, d'Autriche, de Suède, d'Espagne et du Canada. Il nomme spécialement M. Théodore Sonnemann, de Bonn, ancien secrétaire d'Etat, fondateur et président d'honneur de l'Union internationale Raiffeisen, M. Rodolphe Rasser, de Vienne, président de la Confédération autrichienne.

Il n'a garde d'oublier les anciens membres des conseils supérieurs et de la direction de l'Union suisse, conduits par M. Paul Schib, ancien président de l'Union, ainsi que les délégués des Caisses affiliées, les représentants des fédérations régionales, des moyens de communication de masse : télévision, radio et presse.

La période qui s'est écoulée entre la fondation de l'Union suisse et son 75e anniversaire a été caractérisée par des développements et des modifications d'une virulence et d'une portée considérables, ceci dans tous les domaines : l'économie, la technique, les arts et la science, la vie politique et sociale. Deux guerres mondiales meurtrières ont secoué profondément l'humanité dont la plus récente histoire a été écrite dans le sang et dans les larmes.

En dépit de tout cela, l'idéal Raiffeisen n'a rien perdu de sa valeur, de son actualité. Le président Reimann exhorte les représentants du mouvement Raiffeisen suisse à rester jeunes de cœur et d'esprit, à promouvoir parmi leurs adhérents l'esprit de solidarité et d'entraide.

Le point suivant du programme était réservé aux invités, porteurs de messages des autorités du canton de Lucerne, de la Banque nationale suisse et des hôtes étrangers.

Nous avons le privilège de pouvoir offrir aux lecteurs du « Messenger » une traduction libre du texte intégral de ces trois allocutions.

Allocution de bienvenue de M. Félix Willi, président du Gouvernement lucernois

« En tant que président du Gouvernement lucernois, j'ai l'honneur de vous transmettre le salut du Conseil d'Etat de ce canton, du Conseil municipal de Lucerne et de la population lucernoise, à l'occasion du Congrès de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, ainsi que leurs plus vives félicitations pour son 75e anniversaire. Nous sommes très heureux que le choix du lieu de commémoration de votre fondation se soit porté sur la ville où l'Union a tenu sa première assemblée, en 1902, et qui célèbre cette année, elle aussi, le 800e anniversaire de sa création.



Le mouvement Raiffeisen a pris naissance à une époque qui ne peut plus guère être comparée à la nôtre. Et ce, spécialement, eu égard aux petits villages et aux régions de montagne où la banque n'était pour ainsi dire pas représentée, celle-ci se contentant de se concentrer alors principalement dans les centres urbains. Aussi, un grand besoin de crédit se manifesta-t-il à la campagne par le procès de la mécanisation qui posa toutes sortes de problèmes aux paysans et aux petits artisans. En parcourant récemment un écrit, dont la publication remonte à la fin du siècle dernier, j'ai trouvé par hasard un passage qui traduit de toute évidence d'amères expériences de ces temps difficiles, et que je tiens à vous citer ici :

« Les banques sont des institutions qui octroient, sans autre forme de procès, un crédit de 8000 francs à un honnête homme qui peut déposer au moins 10 000 francs. »

Si j'ose faire cette citation, un peu dans l'intention de vous divertir, ce n'est pas que je sois un adversaire du système bancaire — d'ailleurs, plus aucun soupçon ne pèsera sur moi si je vous dis que, dans mes jeunes années, j'ai fondé, non pas une Caisse Raiffeisen, mais une agence bancaire et que, plus tard, avant d'entrer au gouvernement, j'étais devenu conseiller d'administration de la banque régionale dont elle fait partie — mais bien pour affirmer ma conviction que la création du mouvement Raiffeisen et des Caisses Raiffeisen, dans les régions rurales en particulier, a répondu à une véritable et importante nécessité et que ces Caisses de crédit mutuel ont comblé une grande lacune dans la structure du marché.

Lors même que les autres banques s'établissent aussi aujourd'hui dans de petites localités et qu'elles accordent volontiers à de petites gens des petits crédits à des conditions tout à fait acceptables, le concept coopératif d'entraide, tel que l'applique le mouvement Raiffeisen, trouve parfaitement, de nos jours encore, son bien-fondé.

Car, à l'exemple de l'idée coopérative qui a marqué de tout temps la constitution de nos communes et de notre pays en leur livrant l'essence des principes fondamentaux qui sont aujourd'hui encore les supports de notre Etat fédératif, l'idéal coopératif d'entraide et d'autogestion dans le domaine du crédit ne laisse pas d'être une composante, dont notre économie, notre société et surtout nos petites collectivités ne sauraient plus se passer. Les Caisses Raiffeisen sont non seulement aptes à promouvoir le sens de l'épargne et à consentir des crédits avantageux, ce que font également d'autres banques, mais elles favorisent aussi — ce qui me paraît tout aussi important — l'éclosion de l'esprit communautaire au village et contribuent à résoudre les problèmes des communes, ces solides piliers de notre ordre démocratique, tout en conservant et en améliorant les conditions de vie des membres les plus petits et les plus faibles de notre communauté nationale.

Dans vos coopératives, la relation entre l'esprit et la matière, « le dosage harmonieux de l'esprit et de l'argent », comme l'écrit le secrétaire de l'Union dans le splendide ouvrage commémo-

Tabacs

	et cigares	le kg.
Tabac populaire		14.40
« Bureglück »		15.40
« Montagnard »		17.—
100 Brissagos		31.—
200 Habana		33.70
	Retour en cas de non-convenance.	

Von Arx - Tabacs
5013 Niedergösgen
(Soleure)

Tél. (064) 41 19 85

ratif du 75e anniversaire, ont trouvé une heureuse application dans l'activité que les Caisses Raiffeisen et votre Union ont su justement déployer jusqu'ici avec tant de succès. Et pour cela, toute notre reconnaissance, toute notre gratitude vous sont acquises.

Qu'il en soit ainsi également à l'avenir et que votre Union et les Caisses qui lui sont affiliées continuent, sous le signe de l'entraide, à se développer pour le bien du pays et de ses habitants : tels sont nos vœux. »

Message de M. Léo Schürmann, professeur, vice-président du directoire de la Banque nationale suisse

« Le 75e anniversaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen nous donne l'occasion de demander à la nouvelle génération quel élément durable le mouvement raiffeiseniste a apporté à l'économie dans le cadre de la banque suisse, de lui demander surtout comment l'idée qui a été à l'origine de ce mouvement peut encore nous être utile et en quoi elle peut nous servir de modèle.



L'apparition des Caisses Raiffeisen est un phénomène tout particulier. Leur importance et leur signification ne peuvent être mesurées selon le critère habituel de l'état du bilan. Leur bilan total représente « seulement » 2,7 % de celui des autres banques. En revanche, les dépôts publics représentent 7,4 %, les hypothèques 6,5 % et les prêts 8,2 %. Mais les Caisses Raiffeisen offrent une image différente si l'on compare le nombre de leurs agences à celui des succursales des autres banques. Les 1200 Caisses Raiffeisen viennent en deuxième rang, immédiatement après les banques canton-

nales. Les grandes banques ne viennent qu'en troisième rang, elles ont plus de 100 succursales de moins que les Caisses Raiffeisen.

Quelle est donc la signification des Caisses Raiffeisen ? Si l'on considère leur bilan, elles représentent un peu plus que les sociétés financières, les succursales des banques étrangères et les banquiers privés. En revanche, le réseau de points de contact est à peu près aussi élevé que celui des banques cantonales. Qu'en résulte-t-il du point de vue national et international ?

En Suisse, comme par le passé, on reste fidèle au principe des petites, mais nombreuses Caisses Raiffeisen, tandis que beaucoup d'autres pays poussent à la concentration de ces institutions. Les nombreuses fusions qui s'opèrent à l'étranger s'effectuent afin de concurrencer les banques avec plus de chances de succès. En Suisse, nous assistons heureusement à un mouvement diamétralement opposé. Alors que l'étranger tend à réaliser la banque universelle, la Suisse reste fidèle au principe coopératif et à une structure reposant sur la petite entreprise. Nous n'avons jamais vu en Suisse une Caisse Raiffeisen reprise par une autre banque. Au contraire, un certain nombre de Caisses Raiffeisen ont été fondées là où les Caisses d'épargne locales ont dû être rachetées, pour que les communes puissent encore disposer de leur propre institut bancaire.

Les longues années de haute conjoncture, le développement de la technique, qui a été à l'origine de nouvelles industries et a créé de nouveaux et de plus grands besoins de crédit, la libération de la circulation des capitaux avec l'étranger et l'apparition de marchés monétaires internationaux ont favorisé ce processus de concentration. Dans ce processus, qui s'est manifesté dans la banque suisse dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale et qui se poursuit malgré ou peut-être à cause de la récession, les Caisses Raiffeisen occupent une position à part. Elles forment un contrepoids indispensable aux tendances toujours plus fortes qui poussent à la concentration.

C'est dans les Caisses Raiffeisen que l'idée coopérative est le plus profondément marquée. Mais la base de toute organisation coopérative est et reste finalement la personnalité. La Caisse Raiffeisen repose essentiellement sur la confiance de ses membres. Le

champ d'activité normal d'une Caisse est la commune, le plus souvent la commune politique. Elle a pour but de fournir une aide économique à la population campagnarde et, par conséquent, d'en élever le niveau social. L'extension des Caisses Raiffeisen est due non seulement au fait qu'elles répondent à un besoin, mais également au fait qu'elles ont été à l'abri des crises et qu'elles n'ont jamais connu de cessations de paiement.

Bien que les Caisses Raiffeisen exercent leur activité avant tout à la campagne, dans les villages et dans les communes, elles sont un organe important et indispensable du système bancaire suisse. Comme par le passé, l'idée fondamentale de Raiffeisen reste encore assez forte dans notre pays. Elle doit nous engager à fonder de nouvelles coopératives, même si la paysannerie n'en représente plus depuis longtemps l'élément le plus important. »

Message de M. Rodolphe Rasser, Vienne, délégué par l'Union internationale Raiffeisen

« C'est pour moi un grand honneur, au nom de l'Union internationale des Caisses Raiffeisen et de tous les invités étrangers, de présenter aux participants à ce jubilé mes salutations très cordiales. Ce sont les salutations d'un voisin, les salutations d'un ami.

Une véritable amitié naît et se fortifie d'autant plus qu'elle repose sur un effort commun. Ce n'est donc pas par hasard que je parle en ami : l'idée de Frédéric-Guillaume Raiffeisen nous a permis d'apporter aux hommes un enrichissement matériel et spirituel.

Pendant très longtemps, nous avons vécu dans la conviction que les buts que nous nous étions fixés pour vaincre la misère avaient été atteints. Du moins dans le monde libre. Les événements des dernières années nous ont ramenés brutalement à la réalité. Nous avons dû reconnaître que notre bien-être repose sur des bases peu solides. Et nous avons dû constater aussi que les piliers les plus importants de notre système économique — croissance, stabilité et plein-emploi — n'étaient pas en mesure de supporter les charges que représentent dans une entreprise l'intérêt personnel et le devoir social. Jusqu'au moment où nous avons été obligés d'abandonner l'idée d'un développement économique irré-



versible pour nous contenter d'un faible espoir en ce qui concerne l'avenir.

Certes, l'économie européenne retrouvera un nouvel essor, même si ce n'est pas dans la même mesure qu'autrefois. Certains pays obtiennent des résultats non négligeables dans leur lutte contre l'inflation et, après tout, le chômage d'aujourd'hui n'est pas à comparer à celui que nous avons connu jadis. Mais on n'a pas encore trouvé de remède absolu pour faire face à la situation actuelle. Ou bien, ce remède existe-t-il déjà depuis plus de 100 ans ? Ne pas attendre l'aide de la communauté mais prendre soi-même l'initiative. Ne pas perdre son temps en luttant contre les moulins à vent, mais s'aider mutuellement pour parvenir à un but et prendre la responsabilité non seulement de ce qui a été atteint mais aussi de ce qui ne l'a pas été.

Si ces principes — ce sont les principes Raiffeisen — sont de plus en plus suivis, le chemin qui nous permettra de sortir de la crise sera plus facile.

Nous rapprocherons alors davantage du deuxième objectif communautaire : l'enrichissement spirituel de l'homme. En effet, les hommes qui ont le privilège de vivre et de travailler librement, qui peuvent compter sur l'aide d'autrui pour régler leurs problèmes et qui n'hésitent pas non plus à s'aider les uns les autres, viendront à bout de tous leurs doutes. De tels hommes auront contribué dans une large mesure à lutter contre ceux qui ne pensent qu'à élargir toujours davantage le fossé séparant les hommes, les peuples et les races, qui déploient tous leurs efforts pour tuer la con-

fiance dans la bonne foi du partenaire et préparer la voie à toutes les forces destructives, qui s'efforcent de créer — peut-être dès demain — une société industrielle dans laquelle les droits de l'homme et les libertés fondamentales ne seront plus qu'un souvenir.

Ce n'est pas une accusation gratuite; c'est la description fidèle du défi extraordinaire en face duquel nous, les coopérateurs, nous nous voyons placés.

Nous acceptons ce défi avec courage et nous avons de bonnes raisons pour garder notre confiance. En effet, les coopératives n'ont jamais été l'effet du hasard ou des objets de spéculation en période de prospérité économique. Elles ont été fondées en des temps difficiles ; elles ont fait leurs preuves et se sont consolidées plus tard. Pour ainsi dire, elles personnifient la vigueur, la confiance et la joie de notre époque.

C'est dans ce sens que je vous présente, chers amis suisses, mes meilleurs vœux pour les prochaines 75 années. »

Allocution de circonstance de M. Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral

Acclamé par un auditoire visiblement heureux et fier de sa présence, notre ministre des finances apporte d'abord, en langue allemande, aux délégués des Caisses et Banques Raiffeisen suisses le salut et les vœux du Conseil fédéral et les invite à persévérer, à l'avenir encore, dans l'accomplissement de leur belle mission. La solidarité, l'entraide et l'autoresponsabilité, poursuit l'éminent orateur, sont le label de qualité d'authentiques vertus helvétiques sur lesquelles reposent l'unité et la prospérité de notre pays. Les Raiffeisenistes ont contribué à les maintenir bien vivantes dans nos contrées.

Voici, maintenant in extenso, la partie principale de cette allocution prononcée dans la langue chère à nos congressistes des régions francophones.

« Les grands anniversaires incitent généralement à exalter la vertu des ancêtres, ce qui revient à souvent abaisser les mérites des vivants. J'ai d'autant moins de raisons de céder à ce penchant que les mânes des fondateurs de votre mouvement ont reçu un

ample tribut de lait et de miel lors de votre jubilé. D'autre part, j'ai la conviction que ceux qui se sont succédé depuis 1952 dans les organes directeurs de votre Union et de la multitude des Caisses et des Banques Raiffeisen qui lui sont affiliées ont su tenir la barre avec une fermeté qui les rend dignes de leurs vénérables prédécesseurs. Cette fermeté mérite d'être soulignée, car il est sans doute plus difficile de défendre des principes austères au sein de l'abondance que dans la pauvreté.

Votre bel ouvrage commémoratif donne dans sa présentation graphique avenante un reflet saisissant du chemin parcouru depuis 1952 : multiplication des points d'implantation dans les diverses régions linguistiques du pays, progression réjouissante de la somme du bilan qui s'est hissée jusqu'à 10 milliards de francs, diversification des prestations.

Ces performances sont d'autant plus remarquables qu'elles ont été réalisées sans que votre Union ne s'engage sur la pente facile de la concentration, sans qu'elle transige sur les principes qui garantissent l'utilité sociale de son action.

Votre mérite a été de reconnaître que la Suisse n'avait pas besoin d'une grande banque commerciale de plus et qu'un processus de rationalisation à outrance, fatalement lié à un regroupement de vos activités dans un nombre restreint de centres aurait constitué un véritable appauvrissement pour un grand nombre de communes et de régions périphériques à la prospérité desquelles vous avez contribué.

J'ai relevé dans votre ouvrage commémoratif un passage qui rappelle



qu'une des missions essentielles des Caisses Raiffeisen réside dans le placement équitable des fonds qui leur sont confiés. Et je cite : « Un village ou une commune n'est pas seulement riche du capital-épargne que sa population parviendra à créer, mais encore et surtout de la part qui restera dans la communauté qui l'a produite et servira en premier lieu à la solution de ses propres problèmes financiers. L'utilisation de cette fortune populaire au sein de leurs circonscriptions coopératives est certainement la contribution la plus directe et la plus efficace de nos mutualités au maintien d'existences indépendantes et, par elles, de l'autonomie financière de nos communes. »

Ce passage définit clairement la contribution utile et originale que votre Union a voulu continuer d'apporter à la vie économique et sociale de notre pays.

Il ne fait pas de doute que la vitalité des structures politiques démocratiques qui font la force de notre pays se perdrait si on laissait périlcliter l'économie des régions. Il ne fait pas de doute non plus que si votre Union s'était détournée de sa mission traditionnelle, l'Etat aurait dû supporter des charges plus lourdes encore dans le domaine de la politique régionale et que vous remplissez ainsi un rôle d'intérêt public.

C'est pourquoi je tiens à rendre hommage au choix courageux que vous avez fait en maintenant vos structures traditionnelles, en étant bien conscient de l'engagement personnel, du dévouement bénévole qu'implique le fonctionnement d'un tel système : somme d'efforts que la statistique ne révélera jamais.

Il me paraît aussi qu'il est dans l'intérêt bien compris de l'Etat d'éviter des mesures qui tendraient à décourager la forme de décentralisation des activités bancaires que vous pratiquez. Je puis d'ores et déjà vous assurer à cet égard que la réglementation des émoluments pour la surveillance des banques sera modifiée de façon à supprimer la pénalisation implicite qu'elle comportait pour votre forme d'organisation.

Cette forme d'organisation du crédit, fondée sur une connaissance approfondie des conditions économiques locales, tend assurément à favoriser le développement d'investisse-

ments utiles et raisonnables au détriment des affaires spéculatives, qui s'étiolent au premier frimas conjoncturel. La récession qui s'est produite en 1975 après de longues années d'euphorie conjoncturelle a montré la nécessité d'asseoir notre économie sur des bases solides.

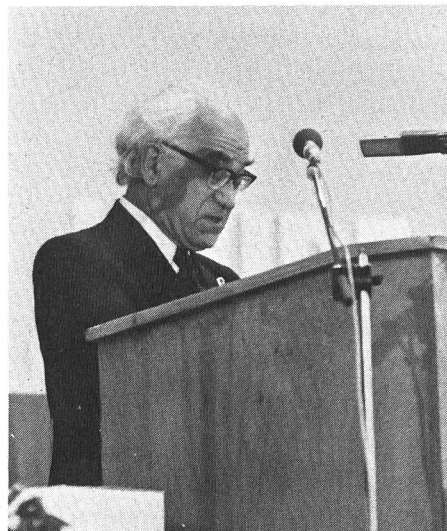
Le marasme de l'économie mondiale, la persistance d'une inflation excessive un peu partout à l'étranger, la progression du chômage, le développement du protectionnisme et l'instabilité des marchés des changes font penser que nous avons encore quelques années difficiles à traverser. »

S'exprimant de nouveau dans la langue de Goethe, le conseiller fédéral Chevallaz déclare, en guise de conclusion : « Dans les temps difficiles que nous traversons, la capacité et la force de résistance de notre économie sont tributaires d'une politique financière saine. Il convient d'être prudent, de ne pas suivre ceux qui, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Administration fédérale, aimeraient nous inciter à augmenter sans cesse le volume des dépenses, sans se soucier des déficits budgétaires. Une telle politique ne manquerait pas d'attiser de nouveau les poussées inflationnistes. Nous devons néanmoins mettre à disposition de la Confédération le minimum de ressources dont elle a besoin pour assurer la sécurité du pays, la paix sociale, le bon fonctionnement des institutions de prévoyance ainsi qu'une équitable péréquation financière entre les cantons. »

Corroborant ce message très apprécié, M. le professeur Georges Thürer, Saint-Gall, disserte ensuite sur le thème

L'idéal coopératif en Suisse, dans le présent et à l'avenir.

Il établit que l'esprit coopératif trouve de façon évidente son expression dans notre pays. Dans la sauvegarde des droits civiques, lors d'initiatives ou de référendums, les principes adoptés, tels que l'entraide, la solidarité et l'autogestion, sont ceux-là même qui caractérisent l'idéal coopératif. La preuve patente de la vitalité du concept coopératif, le professeur Thürer la trouve dans le grand nombre de coopératives existant en terre helvétique, constituant en quelque sorte un banc d'essai pour notre démocratie.



Conclusion

par M. A. Edelmann, directeur

« Arrivés au terme de la manifestation commémorative, procédons à un bref examen rétrospectif, tout en tournant notre regard vers l'avenir.

75 années d'Union suisse des Caisses Raiffeisen signifient 75 ans d'engagement personnel, de promotion de l'initiative individuelle en vue de l'épanouissement des facultés et des forces humaines. Au cours de ces trois quarts de siècle, notre Confédération helvétique s'est transformée petit à petit en Etat-Providence. Cette évolution n'est pas sans danger. Elle risque de paralyser la volonté d'aide à soi-même et l'esprit d'entreprise. Dans une communauté qui s'en remet par trop à la garde d'un Etat-Providence bien organisé, une place de choix doit être réservée à un nombre aussi grand que possible d'institutions coopératives, qui assurent la survivance de l'entraide, de l'autogestion et de l'autoresponsabilité.

75 ans d'activité raiffeiseniste sont un puissant stimulant à l'autoprévoyance par l'épargne, aux efforts déployés pour assurer la distribution d'un crédit avantageux. Le côté matériel de cette activité trouve son expression dans les chiffres proclamés, lesquels confirment que le mouvement Raiffeisen suisse est parvenu à occuper une place enviable dans l'économie de notre pays.

La réalisation des idées coopératives de Raiffeisen qui incitent chaque individu à se mettre au service de son prochain, transforme notre société en une communauté vivante, laquelle exige, certes, un effort, mais qui, en revanche, est à même d'offrir quelque

chose aussi. Au sein d'une telle communauté, le respect de la valeur et des capacités de chaque personnalité est tout aussi naturel qu'évident. Il va de soi également que ces facultés sont mises au service de la communauté tout entière. Les réalisations économiques et sociales au cours des 75 dernières années ne peuvent pas être exprimées en chiffres. Elles n'en sont pas moins réelles, perceptibles notamment lors des assemblées générales bien fréquentées des Caisses Raiffeisen locales, des fédérations régionales et de nos imposants congrès suisses.

M. le conseiller fédéral Chevallaz, nous vous remercions de votre présence, du précieux hommage de reconnaissance que vous avez rendu à notre activité. Vos marques d'estime nous encourageront à persévérer dans nos efforts en vue de parfaire sans cesse notre œuvre Raiffeisen, afin qu'elle puisse remplir toujours mieux ses missions matérielle et spirituelle, au profit des générations présentes et futures, pour le bien des cercles les plus étendus de la population de notre pays.

Dans son allocution, M. Georges Thürer nous a démontré d'abord la nécessité, puis les formes d'application de l'idéal coopératif, essentiellement suisse, dans le présent et à l'avenir. Nous l'en remercions.

Le témoignage de reconnaissance du représentant de la Banque nationale suisse, M. Schürmann, nous a tout particulièrement réjouis, réconfortés. Nous lui en exprimons toute notre reconnaissance.

Nous remercions le président du gouvernement lucernois, M. Félix Willi, du sympathique message et des souhaits de bienvenue de notre « ville natale », cité située au cœur du pays et qui nous est chère, parce qu'elle avive toujours l'amour que nous portons à notre patrie.

Raiffeisen est international. Cher M. Rasser, nous vous remercions de votre salut et des souhaits que vous avez apportés à notre modeste mouvement suisse au nom de l'Union internationale Raiffeisen et des nombreux représentants, ici présents, de grandes organisations sœurs de plusieurs pays. Nous sommes heureux de pouvoir collaborer, avec vous et avec eux, à la vulgarisation des conceptions coopératives de Frédéric-Guillaume Raiffeisen, grâce auxquelles les hommes

poursuivant les mêmes buts se sentent liés par-dessus les frontières.

Nous ne voulons pas omettre de dire merci à tous ceux qui, avant nous, ont fait œuvre de créateurs et de bâtisseurs : « Les hommes qui ne jettent pas un regard vers ceux qui les ont précédés, n'auront, non plus, pas de considération pour la postérité ». Notre estime et notre gratitude vont à nos aînés qui, faisant preuve de courage et de détermination, ont jeté les bases de notre mouvement, rendant ainsi de signalés services à toutes les personnes qui ont collaboré, au cours des décennies écoulées, à son édification. Notre profonde reconnaissance va également à vous, Mesdames et Messieurs les délégués et aux collaborateurs qui vous assistent dans les tâches, à l'accomplissement desquelles vous mettez avec entrain toutes vos forces et vos capacités, pour le bien de l'œuvre Raiffeisen, aujourd'hui si florissante.

L'idéal coopératif de Raiffeisen orienté vers l'homme et son semblable, les fondements solides sur lesquels il repose, les étroites relations de tous les coopérateurs, sous l'égide de l'Union, la surveillance et l'assistance omniprésentes et, en particulier, l'engagement désintéressé de tant de milliers de collaboratrices et collabora-

teurs ainsi que l'exécution fidèle de leurs obligations et devoirs ont été autant de facteurs propices à la formation, au développement constant du mouvement Raiffeisen suisse en lui conférant son importance actuelle.

Ce qui a été atteint n'est déjà plus un but, mais un appoint à d'autres prestations en vue de réaliser de nouvelles et plus nobles ambitions. La poursuite de l'œuvre sera garantie de la manière la plus sûre si nous nous inspirons de l'engagement exemplaire de nos prédécesseurs et si nous demeurons fidèles aux principes fondamentaux de nos institutions, principes devant présider à notre commun destin. « Le bateau qui n'obéit plus au gouvernail sera soumis aux brisants. »

Les expériences riches d'enseignement de 75 années d'existence seront nos plus sûres directives pour l'avenir. Il s'agira d'en tirer la sagesse nécessaire qui assurera la pérennité de notre œuvre. Nous souhaitons que nous puissions, nous et les générations futures, toujours mieux servir le prochain et la communauté. »

* * *

Debout, l'assistance scande les strophes de l'Hymne national, digne et prenant point final d'un acte commémoratif dont les participants se souviendront longtemps encore.

Les réjouissances annexes

Festival folklorique

Un Congrès Raiffeisen suisse ne se conçoit pas sans soirée récréative. Au siècle de la radio et de la petite lucarne de famille, on pourrait croire que

ce supplément à une journée déjà chargée est superflu, oiseux ou dépassé. Il n'en est rien. Cette ultime rencontre offre aux congressistes des heures de détente, propices à la fraterni-





sation, à l'échange d'idées et d'impressions. Elle permet de nouer et de renouer de solides liens d'amitié, de compréhension et d'estime.

Lucerne l'a confirmé une fois de plus et les organisateurs eurent la satisfaction de constater, bien avant 20 h. 45 déjà, qu'au soir du 3 juin 1978 également le programme se déroulerait à guichets fermés.

Comme cela fut le cas en 1975, pour décrire ce qui fut offert à un public enthousiaste sur une des plus belles scènes du pays, il faudrait être à la fois critique musical et théâtral, chorégraphe, moniteur de gym (dames et hommes !), jodleur, spécialiste du lancer de drapeau et bien plus encore.

Toutes ces qualifications nous font défaut et nous dirons — en nous répétant, hélas ! — que les productions de 19 sociétés artistiques et culturelles de Lucerne et de son vaste arrière-pays furent impeccables. Le budget de notre journal ne supportant pas deux numéros consécutifs en couleur, nous devons nous borner à reproduire, et en modeste noir encore, quelques-unes des nombreuses photos qui permettraient la composition d'un numéro spécial. Espérons que l'état des finances de la presse de l'Union permettra à notre successeur d'être plus généreux en l'an 2003... lors du 100e anniversaire.

Selon la bonne tradition, un dernier et bref discours fut prononcé, dans les quatre langues nationales, par le directeur A. Edlmann. Voici les passages réservés aux Raiffeisenistes du Pays romand :

« Mesdames, Messieurs,

De tout temps, la population de notre chère Suisse romande a su nous séduire par son charme, son affabilité, sa philosophie de l'existence, qui embellissent et illuminent les rapports entre les hommes. Au gré de la coexistence pacifique de nos diverses races et cultures, cette heureuse influence a contribué à forger le caractère helvétique qui, au cours des siècles, a fait de notre peuple suisse une véritable communauté.

Chers coopératrices et coopérateurs de Boncourt à Zinal, de Chancy à Courtepin: nous apprécions à sa haute valeur votre collaboration au sein du mouvement raiffeiseniste suisse.

Nous vous remercions des multiples services que, par vos coopératives locales d'épargne et de crédit, vous rendez aux vaillantes populations du Valais, du Pays de Vaud, de Genève,

Fribourg et Neuchâtel sans oublier — bien entendu — le peuple jurassien.

— Vive la Suisse romande !

— Vive l'unité dans l'Union Raiffeisen. »

* * *

Le dimanche matin était réservé aux nombreuses excursions « sur terre et sur mer » que Lucerne est à même d'offrir à ses hôtes.



Perspectives d'avenir

Ainsi est tombé le voile sur le 75e Congrès Raiffeisen suisse, qui fut sans contredit le point culminant d'une année faste pour notre mouvement.

Les encouragements témoignés par la présence de nombreux hôtes de marque d'abord, par les messages, allocutions et conférences de quelques-uns d'entre eux
(suite en page 126)

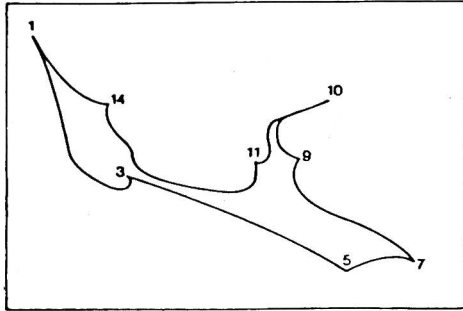


VOYAGES RAIFFEISEN - GRANDE CROISIÈRE

ITINÉRAIRE:

LA ROUTE DES CROISADES

Durée 15 jours Parcours 3850 milles marins
SICILE - EGYPTE - ISRAËL - TURQUIE -
GRECE - ITALIE



Samedi: Départ de la Suisse en autocar spécial pour GÈNES. Arrivée à Gènes vers 14 heures - Embarquement à bord du TSS ELLINIS.


Dimanche:  en croisière

Lundi: SYRACUSE: Syracuse, jadis l'un des ports principaux de la Grèce, prouve son passé glorieux par de splendides ruines.

Mardi:  en croisière

Mercredi/Jeudi: ALEXANDRIE: Toute la magie de l'ancienne Egypte vous attend à cette escale... Le Caire, les pyramides de Gizeh, le Sphinx, vieux comme le monde... les chameaux du désert et les tentes des Bédouins... le marchandage dans les bazars de Khan El Khalily (sachez que les petites figurines en terre cuite qui se vendent ici sont une imitation assez pâle des grands chefs-d'œuvre égyptiens et que vous avez meilleur temps d'aller admirer les originaux au Musée égyptien, qui contient également les trésors de la tombe de Tout Ankh Amoun). Votre escale dure 28 heures... vos souvenirs dureront toujours!

Vendredi: HAIFA: A Haïfa, vous pourrez vous exercer à faire des sauts dans le temps. Une fois, vous êtes aux temps bibliques et, un instant après, vous vous laissez prendre dans le tourbillon de la vie moderne. Visitez également un kibboutz, imprégnez-vous de l'activité turbulente de la Nouvelle Jérusalem, de l'immuable sérénité de l'Ancienne Jérusalem, de la nostalgie de Bethléhem.

Samedi:  en croisière


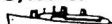


Dimanche: KUSADASI: Kusadasi est une pittoresque station sur la côte turque de la mer Egée. Faites vos achats dans la rue principale du village, en mettant l'accent sur les articles de mode en cuir ou daim. Si vous avez envie de changer radicalement de décor, vous avez la possibilité de traverser les montagnes pour rejoindre Ephèse, dont les impressionnantes ruines sont blotties dans une vallée adorable.

Lundi: ISTANBUL: Cette ville étincelante, jadis capitale des Byzantins, est le plus ancien et le plus somptueux point de rencontre entre l'Europe et l'Asie. Toutes ses rues semblent couler comme des rivières vers la mer de Marmara, le Bosphore ou la Corne d'Or. Son Grand Bazar est absolument irrésistible avec ses étalages débordant de tapis, de kaffans brodés, de vestes en peau de mouton. Nous profitons de vous mettre en garde cependant: nulle part au monde on ne se perd aussi facilement qu'ici! Il vous restera encore du temps pour vous laisser envoûter par les odeurs du marché des épices, les charmes du Palais du Sultan, témoins d'un glorieux passé, aujourd'hui transformé en Musée Topkapi et, enfin, par les splendeurs de la Mosquée bleue et de la cathédrale Ste-Sophie qui a 1600 ans d'âge.

1ère croisière: 9 septembre au 23 septembre 1978
2e croisière: 23 septembre au 7 octobre 1978

Pour marquer d'une pierre blanche le 75e anniversaire du Mouvement Raiffeisen suisse

Départ de Gènes les samedis 9 et 23 septembre

Jour	Port	Arrivée	Départ	Heures d'escale	Excursions à terre
1 Sa	Gènes		20.00 (Embarquement dès 16.00 h.)		
2 Di					
3 Lu	Syracuse	matin	midi	5 1/2	19/A
4 Ma					
5 Me	Alexandrie	matin			41/A/B
6 Je	Alexandrie		midi	28	41/D
7 Ve	Haïfa	matin	nuit	16	43/A/B
8 Sa					
9 Di	Kusadasi	matin	après-midi	6	47/A
10 Lu	Istanbul	matin		9	46/A
11 Ma	Pirée	soir	—		01/E
12 Me	Pirée		soir	21	01/A+B/D
13 Je					
14 Ve	Naples	matin	après-midi	6	12/A/B
15 Sa	Gènes	10.00	(Débarquement après le petit déjeuner)		

Mardi/Mercredi: PIRÉE: Le Pirée, port d'Athènes, vous donnera l'occasion de voir de près quelques-uns des palais flottants les plus splendides du monde. Parmi les anciennes merveilles de la ville, vous admirerez au sommet de l'Acropole, depuis toujours considérée comme le cœur de la cité, ce célèbre Parthénon dont la fière allure nous rappelle l'Age d'or de la Grèce et l'aube de la civilisation occidentale. Athènes « by night » se situe à Plaka dans la Vieille Ville, tant aimé et chanté par Byron.

Jeudi:  en croisière

Vendredi: NAPLES: Cette ville romantique, gaie et ensoleillée, située dans un golfe d'une incomparable beauté, est un coin d'Italie plein

de chansons et de vie bouillonnante. Vous pouvez vous rendre au Vésuve en télésiège et vous approcher du cratère, à moins que vous ayez le courage même d'y descendre un bout. Parmi les choses à ne pas manquer, il y a Pompéi, la ville romaine la plus complète qui ait été conservée. Basée sur des plans grecs et romains, cette cité vous renvoie les images de son glorieux passé au fur et à mesure que vous vous promenez entre ses maisons, ses cours et ses échoppes.

Samedi: GENES: Arrivée de l'Ellinis à 10.00 heures et débarquement après le petit déjeuner.

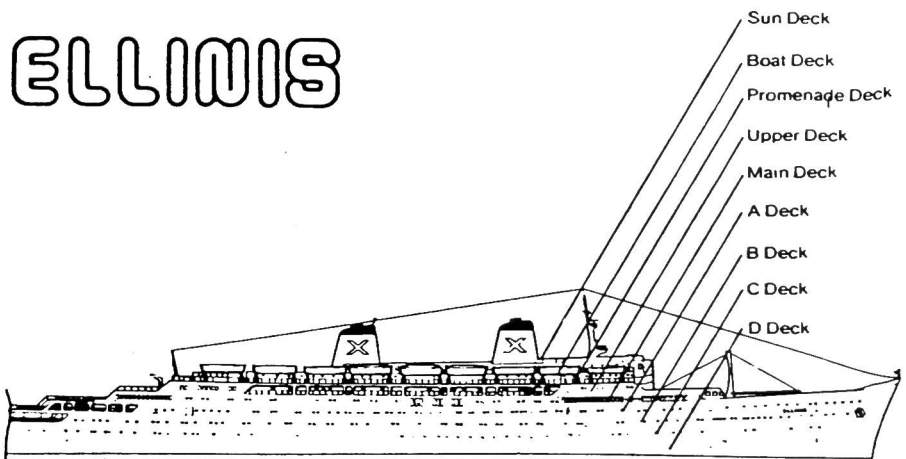
NOTRE NAVIRE

ELLINIS

Données techniques:

tonnage 24 351 t.; longueur 196 m; largeur 24 m; vitesse de croisière 17 nœuds; nombre de ponts 8; ascenseurs 2; passagers 1 100. Adresse télégraphique SWXX-Courant 110V/CC

La charmante "Dame grecque", l'un des plus grands paquebots de la Méditerranée, se distingue par une atmosphère particulièrement amicale, que l'on retrouve à travers ses trois bars, ses piscines, ses salles de dancing, sa discothèque, ses salles de jeux de cartes, ses fumoirs, son casino, ses deux restaurants, ses deux salons, sa salle d'écritures, son salon de coiffure, son centre de culture physique, sa salle de jeux pour enfants et les deux patageoires sur le pont réservé aux enfants.



LES EXCURSIONS FACULTATIVES AUX ESCALES

GRÈCE PIREE

01/A: Athènes - tour de ville

Ce tour de ville comprend l'Acropole, le temple de Zeus, l'Arc d'Hadrien, le Stade, le Palais royal, l'Université, l'Académie et la Bibliothèque nationale. FR. 29.—

01/B: Cap Sounion

Promenade longeant la côte d'Apollon, qui domine le golfe Saronique, passant par les stations balnéaires de Glyfada, Vouliagmeni, Varkiza jusqu'au Cap Sounion, extrémité sud-est de l'Attique que domine le temple de Neptune. Déjeuner, temps libre pour la baignade. FR. 29.—

01/E: Athènes "by night"

Après le dîner à bord, promenade en autocar le long des pittoresques ports de plaisance de Turkolimano et Pshalimani jusqu'à Athènes. Tour de la ville illuminée et montée à la colline

de Philopappos, d'où l'on jouit d'un coup d'œil merveilleux. Danses folkloriques dans un théâtre de plein air, face à l'Acropole illuminée. Rafraîchissements compris. FR. 35.—

SICILE

19/A: Syracuse

L'excursion commence par un tour dans la vieille ville. Nous visiterons en particulier Piazza Pancali, les ruines du temple d'Apollon, la place d'Archimède avec la fontaine de Diane, la Cathédrale et de nombreux monuments. Nous poursuivrons le tour en passant par la fontaine d'Aréthuse chantée par Pindare et Virgile, puis les catacombes de St-Jean, un vaste monde souterrain construit par les Chrétiens au 3e s. Partant des catacombes, nous nous rendrons ensuite dans la zone archéologique, vers l'amphithéâtre romain qui date des temps de l'empereur Auguste, et les célèbres latomies, vastes carrières qui servaient de prisons. Aujourd'hui, elles sont recouvertes d'une riche végétation et transformées en jardins. Puis nous passerons au théâtre grec, qui est l'un des plus grands du monde hellénique, et à l'oreille de Dionysos, une immense grotte qui produit un écho splendide et amplifie le son. Passant par la route panoramique, nous ferons une brève halte pour admirer la vue sur l'île d'Ortigia, puis nous reviendrons au bateau. FR. 26.—

EGYPTE

ALEXANDRIE

*41/A: Le Caire (journée entière avec déjeuner et dîner avec spectacle)

Nous nous rendons au Caire, où nous visiterons le Musée égyptien qui contient les trésors fabuleux de Tout Ankh Amoun. Après une courte promenade à pied, nous arriverons à l'Hilton du Nil pour le déjeuner. Ensuite, nous nous rendons à la Citadelle de Saladin, à la mosquée de Mohammed Ali et aux célèbres bazars de Khan El Khalily. Après avoir traversé les rues du Caire, nous rejoindrons le plateau de Gizeh pour visiter les pyramides de Chéops, Chéphren et Mykérinos, de même que le sphynx. Le dîner sera servi dans une tente privée, "en plein désert". Tout en dégustant la cuisine orientale typique de l'endroit, les hôtes se laisseront distraire par un show oriental. Retour à Alexandrie. FR. 123.—

*41/B: Le Caire (journée entière)

Nous nous rendons au Caire, où nous visiterons le Musée égyptien qui contient les trésors fabuleux de Tout Ankh Amoun. Après une courte promenade à pied, nous arriverons à l'Hilton du Nil pour le déjeuner; ensuite, nous nous rendons à la Citadelle de Saladin, à la mosquée de Mohammed Ali et aux célèbres bazars de Khan El Khalily. Après avoir traversé les rues du Caire, nous rejoindrons le plateau de

Gizeh pour visiter les pyramides de Chéops, Chéphren et Mykérinos, de même que le sphynx. Retour à Alexandrie. FR. 96.—

41/D: Alexandrie - tour de ville

En passant par les larges boulevards de la ville, nous visiterons le Palais Montazah et ses jardins, puis les catacombes de Komel Chogafa et le musée, qui contient de nombreuses sculptures gréco-romaines et gréco-égyptiennes. FR. 21.—

ISRAËL

HAÏFA

*43/A: Galilée-Tibériade (journée entière)

Trajet à travers Haïfa jusqu'au Mont Carmel, d'où la vue s'étend sur toute la ville. Puis le voyage se poursuit vers Nazareth, avec une visite de l'église de l'Ascension, de la fontaine de Marie et de l'Atelier de St-Joseph. Ensuite, nous nous rendons à Tibériade, à près de 230 m au-dessous du niveau de la mer, sur les rives du Jourdain, à Magdala Tabgha (où eut lieu le miracle de la multiplication des pains et des poissons), à Cana, Capernaum et Mont des Béatitudes. Avant le retour à Haïfa, visite du Kibboutz Degania Bet. FR. 57.—

*43/B: Haïfa - Jérusalem - Bethléhem (journée entière)

Départ tôt le matin pour Jérusalem, le Mont de Sion avec le tombeau de David, l'abbaye de la Dormition et le Cénacle. Continuation par la Vieille Jérusalem, avec visite des hauts-lieux de la chrétienté, ainsi que de Bethléhem. Retour à Haïfa le soir, via Tel-Aviv FR. 66.—

TURQUIE

ISTANBUL

46/A: Tour de la ville (journée entière)

Le matin, visite de la mosquée du Sultan Ahmed (Mosquée bleue), de l'Hippodrome et de la mosquée de Suleiman, de la Corne d'Or, des murailles et de l'église de St-Sauveur, actuellement devenue la mosquée Kyrye, aux mosaïques et peintures splendides. Retour au bateau pour le déjeuner. L'après-midi, visite de la cathédrale mondialement connue de St-Sophie, le plus bel exemple d'architecture byzantine du monde, puis du Topkapi Seraglio, l'ancien Palais des Sultans, et du bazar, avec ses 92 ruelles pittoresques et ses plus de 5000 échopes. FR. 32.—

KUSADASI

47/A: Kusadasi - Seljuk - Ephèse

Excursion à Seljuk avec visite de l'église de St-Jean, puis continuation jusqu'à Ephèse, où l'on peut admirer les allées de marbre arcaïennes, le Stade, le Théâtre, la Bibliothèque de Celsus, le temple de Sérapis, les Thermes et les églises jumelles. FR. 24.—

TARIF DES CROISIÈRES AU DEPART DE LA SUISSE ACCOMPAGNÉS DES GUIDES. PRIX PAR PERSONNE EN FR.S.

Cat.	Pont	Type des cabines	Occup. par	Prix
EL 1	C	Inter. 2 couchettes lavabo	2	1690
EL 3	B A	Inter. 2 couchettes lavabo	2	1845
EL 5	B A	Exter. 2 couchettes lavabo	2	1925
EL 2	C	Inter. 6 couchettes lavabo	2 3 4 6	1815 1565 1435 1270
EL 6	B A	Inter. 2 lits lavabo	2 3 4	1960 1685 1530
EL 8	B A	Exter. 4 couchettes lavabo	2 3 4	2190 1880 1725
EL 4	D	Inter. 2 couchettes douche, WC	2	1945
EL 15	Prom. Sup.	Exter. 2 couchettes douche, WC	2	2350
EL 11	A	Inter. 2 lits douche, WC	2 3 4	2245 1915 1750
EL 16	Sup.	Inter. 2 lits douche, WC	2 3 4	2485 2095 1930
EL 17	A	Exter. 2 lits douche, WC	2 3 4	2440 2080 1890
EL 18	Princ.	Exter. 2 lits douche, WC	2 3	2575 2190
EL 19	Sup.	Exter. 2 lits douche, WC	2 3 4	2715 2325 2125
EL 20	Princ.	Exter. 2 lits mini-suite bain, WC	2 3 4	2790 2395 2190
EL 21	Sup.	Exter. 2 lits suite, bain, WC	2 3	3180 2790
EL 22	Prom.	Exter. 1 lit douche, WC	1	3180

SONT COMPRIS DANS NOS TARIFS

- Le voyage SUISSE - GENES - SUISSE en autocar.
- L'accompagnement, pendant toute la croisière, de guides qualifiés.
- La croisière, selon programme, dans la cabine choisie.
- La pension complète pendant toute la croisière comprenant:
 - le petit déjeuner complet
 - le consommé de 11 heures
 - le déjeuner de midi
 - le thé de l'après-midi
 - le dîner du soir
 - le snack de minuit
- Toutes les distractions à bord:
 - le cinéma
 - le cabaret du soir
 - l'orchestre de danse
 - la discothèque
 - la piscine
 - le centre de culture physique
 - les chaises longues sur le pont

- les cocktails de "Bienvenue et d'Adieu" du Commandant
 - les conférences sur les lieux à visiter.
- Les taxes et les frais de débarquement et d'embarquement.
 - Le service des porteurs pour les bagages à l'arrivée et au départ.
 - L'assurance contre les frais d'annulation.

NE SONT PAS COMPRIS DANS NOS TARIFS

- Les boissons à bord (hors taxes).
- Le service de blanchissage.
- Le pourboire facultatif au personnel de bord (suggestion fr. 80.— pour toute la durée de la croisière).

REDUCTION

- Enfant de 5 à 12 ans réduction de 20%
- Excursions facultatives: dans le cas de l'achat d'une excursion par escale, réduction de 10%.

Voir dernière page pour inscriptions

Perspectives d'avenir (suite de la page 123)

ensuite, ont confirmé que nous sommes sur la bonne voie, au service d'une belle cause digne des sacrifices de temps, des efforts et de l'engagement des femmes et des hommes qui la servent si bien.

Septante-cinq ans de travail sérieux et consciencieux ont porté leurs fruits. Les résultats obtenus justifient la confiance et la fidélité de nos membres et du public ; ils nous assurent la considération des plus hautes autorités du pays, des collectivités de droit public, des associations économiques amies, des Confédérations nationales sœurs qui nous firent l'honneur d'être au milieu de nous en ces lumineuses journées de juin 1978.

Certes, les Caisses Raiffeisen ne sont pas une panacée. Les personnes qui contribuent généreusement, bénévolement à leur essor ne sont ni parfaites ni infaillibles. Mais il est juste de reconnaître que tous les responsables de notre vaste organisation, à tous les échelons, s'efforcent d'améliorer sans cesse les prestations de service d'une œuvre éminemment sociale, qui réunit autour de son drapeau des hommes d'origines, de professions, de religions et d'opinions politiques les plus diverses.

Ayons donc confiance en l'avenir. Persévérons dans la voie qui nous est tracée, sous le signe de la devise raiffeiseniste :

Etre libre et servir.

— pp —

4. La stagnation de la production aurait des répercussions néfastes sur les pays en voie de développement.

Rejoignant en cela les experts de l'OCDE, M. Larre affirme que, sur le plan international, « il serait erroné de se résigner à une perspective de croissance médiocre ». Quelles sont donc les recettes de la BRI en matière de politique économique de relance, compte tenu du risque toujours latent que représente l'inflation ? Résumons très brièvement ces recommandations :

1. Frein à l'excédent pétrolier, soit en substituant d'autres formes d'énergie au pétrole, soit en développant la production pétrolière nationale, soit encore en renforçant les mesures de diminution de la consommation.
2. Le rôle de moteur de l'expansion économique mondiale, que ne peut plus assumer les USA (compte tenu du déséquilibre de la balance des paiements américaine) doit être repris par le Japon et l'Allemagne fédérale, et cela avec l'appui d'un certain nombre de pays. On donne ici quelques recettes de relance de la demande interne, ou plutôt, on prévoit un « encadrement » général compte tenu des problèmes monétaires et, bien sûr, de l'inflation.

La conclusion générale de M. Larre au volumineux rapport annuel de la BRI est celle-ci :

« Cet ensemble de propositions de politique économique — réduction de la facture pétrolière, action de relance concertée à l'échelle internationale axée sur la diminution du taux d'imposition et poursuite de la lutte contre l'inflation — pourrait contribuer à réactiver la croissance. Il permettrait également de ramener les déséquilibres des paiements courants à un niveau supportable, ce qui signifie que, avec l'adoption de mesures appropriées concernant les mouvements de capitaux, la disponibilité de moyens de financement à court terme et l'approvisionnement en réserves internationales, les déséquilibres restants ne constitueraient plus une source importante d'agitation monétaire et n'engendreraient plus des politiques d'ajustement exerçant des effets dépressifs asymétriques... ».

A l'instant où nous écrivons ces lignes, les pays industrialisés de

Chronique économique

Les commentaires et les appréciations sur la situation économique actuelle restent très prudents. La reprise, tant attendue, ne se manifeste pas ou se manifeste sporadiquement. La récession ne s'est cependant pas installée puisque, sectoriellement, on constate une amélioration. Avant d'examiner la situation en Suisse, il nous semble utile de résumer brièvement le récent rapport de la Banque des Règlements internationaux (BRI), document très important et source de nombreuses informations.

Aux yeux des experts de la BRI, l'économie mondiale est toujours influencée par un certain nombre de facteurs dépressifs qui, déjà en 1977, ont influencé négativement la croissance :

- excédent pétrolier,
- déséquilibre des paiements entre les pays industrialisés et leurs conséquences sur le marché des changes,
- inflation persistante des coûts et des prix,
- problèmes structurels dans quelques pays industriels.

Mais il semble aussi que les forces qui pourraient relancer l'expansion se soient raffermies suffisamment (redres-

sement de la balance des paiements et renforcement des réserves extérieures dans plusieurs pays) pour que l'on n'ait pas à craindre une récession de l'économie mondiale. *Cependant, l'économie mondiale ne retrouvera un rythme de croissance suffisant que si elle bénéficie de stimulants.* Il est donc indispensable, répète et confirme la BRI, par la voix de son directeur général M. René Larre, de relancer les économies nationales, sinon l'activité économique et le commerce mondial ne se développeront que d'une manière très réduite. Si un changement n'intervient pas dans les politiques économiques nationales actuelles, les conséquences seront lourdes autant pour les pays industrialisés que pour les pays en voie de développement :

1. Persistance du taux de chômage.
2. Ralentissement du processus normal du transfert des ressources productives des secteurs en perte de vitesse vers les secteurs en expansion, par suite en particulier du jeu protectionniste et de la crainte d'investir.
3. La spirale des coûts et des prix et l'inflation ne seraient pas évitées pour autant par une économie en semi-stagnation.

l'OCDE viennent de terminer leurs travaux dans le cadre de la 17^e Réunion du Conseil de l'OCDE. Or, les conclusions de ce Conseil rejoignent celles de la BRI : la relance tant attendue ne peut être amorcée par les pays en bonne santé qu'après un assainissement de l'ensemble de l'environnement économique, sinon on ne ferait que relancer la spirale inflationniste pour retomber dans une stagflation généralisée. Les experts de l'OCDE estiment que, pour redonner confiance aux investisseurs des pays où l'inflation a été maîtrisée, il importe avant tout d'imposer *la stabilité monétaire*.

Ceci nous conduit à l'économie suisse, car les recommandations de l'OCDE ne font pas l'unanimité des observateurs et des responsables de notre économie. S'il est vrai que — nous le répéterons jamais assez — la

prospérité ne peut être envisagée chez nous sans une croissance dans tous les pays partenaires, nous ne pouvons prendre un risque inflationniste alors que notre situation est satisfaisante. Mais, et là est le problème, la situation actuelle est-elle satisfaisante et le ralentissement de la croissance économique mondiale n'aura-t-il pas une influence sur notre économie ces prochaines années ?

Selon le Département fédéral de l'économie publique, notre économie a connu un ralentissement conjoncturel au début de l'année. Mais, pour les prochains mois, les perspectives sont à nouveau jugées favorables.

Nous saurons mieux, au début de l'automne, si cette estimation est fondée. Notre prochaine chronique sera, par conséquent, consacrée avec plus de détails, à notre économie nationale. 19.6.78 *Roger Schindelholz*

publiques ont diminué. La Banque nationale a donc renoncé à fixer un plafond aux émissions d'emprunts suisses et la commission des émissions a pu autoriser tous les emprunts annoncés. Différents débiteurs ont profité du bas niveau des taux d'intérêt pour rembourser par anticipation. Le recours net au marché suisse des capitaux qu'a entraîné l'émission d'obligations et d'actions suisses, ainsi que d'obligations étrangères a donc passé de 10,5 milliards de francs en 1976 à 5,3 milliards l'année suivante.

La baisse des taux d'intérêt qui s'était manifestée sur le marché des capitaux a pris fin peu après le début de l'année. Durant la phase de légère instabilité qui a suivi, une émission de la Confédération, notamment, s'est soldée par un échec. Au commencement du mois de mai, la forte hausse des taux d'intérêt qui avait lieu sur le marché monétaire s'est étendue au marché financier. Par moments, la Banque nationale a soutenu le cours des obligations afin d'empêcher une hausse trop rapide des taux d'intérêt.

Vers le milieu de l'année, la tendance du marché financier s'est modifiée sensiblement. Jusqu'à la fin du second semestre, le rendement des obligations est descendu à peu près continuellement. Parfois, la situation a permis à la Banque nationale de vendre des titres qu'elle avait acquis au premier semestre.

Stabilité du franc au premier semestre

Sur le marché des changes, le cours du franc par rapport aux monnaies des pays dans lesquels la Suisse exporte le plus est resté relativement stable au premier semestre, en moyenne pondérée. Dans ces conditions, la Banque nationale a pu se contenter d'interventions limitées sur le marché des changes. Pendant les cinq premiers mois de l'année, les achats de devises ont été nettement inférieurs aux cessions effectuées par l'institut d'émission lorsque des exportations de capitaux étaient soumises à son autorisation.

Vers le milieu de l'année, la situation s'est modifiée. Comme les déficits élevés des balances américaines du commerce et des revenus ont persisté et que les voies de la politique économique et monétaire américaine étaient incertaines, la confiance dans le dollar s'est effritée.

Forte hausse du franc au second semestre

Les cours de différentes monnaies, parmi lesquelles figurait le franc suisse

Le 70^e rapport de la Banque nationale suisse sur l'exercice 1977

Le texte de ce rapport comprend environ 130 bonnes pages dactylographiées, que nous ne pouvons pas reproduire intégralement.

*A l'intention des dirigeants de nos Caisses et Banques Raiffeisen, désireux de compléter leur bagage de connaissances générales, nous avons porté notre choix sur les chapitres suivants :
Réd.*

Politique de la Banque nationale en 1977

Augmentation de la masse monétaire fixée à 5% pour 1977

Pour 1977, la Direction générale a fixé de nouveau son objectif relatif à la masse monétaire en appliquant ces principes. Elle a tenu compte du fait que, selon les estimations disponibles, il fallait s'attendre à une certaine accélération de la conjoncture, et que les mesures monétaires ne devaient pas l'empêcher. D'autre part, l'augmentation effective de la masse monétaire s'était avérée un peu trop forte en 1976, de sorte que l'économie disposait déjà de liquidités suffisantes en réserve. En fixant son objectif pour 1977, la Banque nationale ne pouvait l'ignorer sans mettre en danger la stabilité des prix atteinte en 1976, ni provoquer de nouvelles anticipations inflationnistes. Dans ces conditions, la Direction générale s'est décidée à

réduire légèrement le taux fixé, l'abaissant de 6% en 1976 à 5% en 1977.

Comme l'augmentation de la masse monétaire a été relativement rapide au début de l'année par rapport à l'objectif fixé, la Banque nationale s'est montrée prudente dans sa politique de la liquidité. Elle a pu s'y résoudre après que le cours du franc eut baissé quelque peu, puis se fut stabilisé.

Lorsqu'on a eu connaissance, vers le milieu de l'année, des pertes subies par le Crédit Suisse, l'institut d'émission a tenu compte de la nécessité de plus fortes disponibilités bancaires ; il a donc approvisionné le marché un peu plus abondamment. Une telle politique était de mise au second semestre, en raison aussi de la hausse du franc sur les marchés des changes.

En moyenne annuelle, l'augmentation de la masse monétaire n'a dépassé que de très peu les 5% fixés comme objectif, et s'est chiffrée à 5,4 %.

Faible recours au marché des capitaux

La tendance à investir restant faible, le recours de l'économie au marché des capitaux est demeuré peu important. Par rapport à l'année précédente, les besoins des collectivités

ont eu tendance alors à monter très fortement. La Banque nationale s'est efforcée d'empêcher une hausse trop marquée et trop rapide du franc en procédant à des achats de dollars, qu'elle a coordonnés en grande partie avec d'autres banques centrales. Du mois de juin au mois de décembre, les achats de devises ont atteint 12,7 milliards de francs, dépassant ainsi de 5,6 milliards les cessions effectuées lors d'exportations de capitaux. Dans l'ensemble de l'année, les achats de devises se sont chiffrés à 15,5 milliards de francs. Déduction faite des cessions, ils se sont élevés à 4 milliards de francs.

Nouvelles mesures contre la hausse du franc

Des mesures qui influaient sur les taux d'intérêt ont servi également à modérer la hausse du franc. Ainsi, la Banque nationale a accru les disponibilités du marché. Dans le même dessein, elle a réduit les taux de l'escompte et des avances sur nantissement à la mi-juillet. Vers la fin du mois de septembre, elle a décidé, en outre, de renforcer les dispositions qui s'appliquent aux ventes à terme de francs suisses à des étrangers et qui sont destinées à limiter la possibilité d'éluder l'interdiction de rémunérer.

Les conventions que la Banque nationale et les banques suisses avaient passées en 1975 afin de faciliter le financement à court et à long terme des exportations ont été prorogées de nouveau. L'institut d'émission et les industries de l'horlogerie, des textiles et de l'habillement ont reconduit également l'accord qui permet aux entreprises concernées de réduire leurs risques de change, en concluant à des conditions spéciales des opérations à terme avec la Banque nationale.

Participation à des mesures de soutien monétaire

La balance suisse des revenus se soldant toujours par un excédent important et les réserves monétaires étant élevées, une responsabilité particulière incombe à notre pays lorsqu'il s'agit de financer les déficits des balances des paiements. De plus, un pays qui dépend fortement de son commerce extérieur a tout intérêt à ce que les déséquilibres des balances des paiements soient éliminés sans crise. En 1977, la Suisse a donc continué de participer à différentes mesures de soutien monétaire.

Le recours du Fonds monétaire international (FMI) au crédit que la Banque nationale lui avait promis dès

la fin de 1976 et qui devait permettre de financer une opération de soutien monétaire en faveur du Royaume-Uni s'est chiffré à 146 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) en 1977. Au mois de mai, la Banque nationale a participé à une opération analogue en faveur de l'Italie, lui accordant une promesse de crédit de 37,5 millions de DTS. Dans le cadre d'actions internationales, elle a octroyé à la Banque du Portugal, contre nantissement d'or, des crédits échelonnés qui se sont inscrits à 160 millions de dollars jusqu'à la fin de l'année.

Convention relative au devoir de diligence des banques

Considérant l'expansion rapide de la place financière suisse ces dernières années et soucieuse de la bonne réputation des banques suisses, la Direction générale s'est efforcée depuis longtemps de fixer quelques principes qui doivent régir l'attitude des banques à l'égard de leur clientèle. En 1977, les banques domiciliées en Suisse et l'Association suisse des banquiers ont conclu avec la Banque nationale une convention relative au devoir de diligence des banques lors de l'acceptation de fonds et à l'usage du secret bancaire.

Cet accord, dont les parties ont fixé tout d'abord la durée à cinq ans, est entré en vigueur le 1er juillet. Il a pour but d'assurer que les banques s'enquêtent consciencieusement de l'identité de leur clientèle et d'éviter qu'un usage abusif du secret bancaire permette ou facilite des actes indésirables ou punissables.

Révision de la loi sur la Banque nationale

Après que la procédure de consultations fut close, le Département fédéral des finances et des douanes et la Banque nationale ont achevé leurs travaux concernant la révision de la loi sur la Banque nationale. Le Conseil fédéral pourra soumettre son projet aux Chambres après la votation sur l'article relatif à la conjoncture qui aura lieu au mois de février 1978. Le but de la révision est d'intégrer dans la législation ordinaire les moyens d'action que des arrêtés fédéraux urgents ont donnés à la Banque nationale.

Evolution du marché des capitaux

A l'exception de perturbations passagères au premier semestre, le marché des capitaux a montré de bonnes dispositions. Les rendements, qui avaient baissé rapidement au mois de janvier, se sont stabilisés jusqu'à la

fin du mois d'avril. Durant les mois de mai et de juin, la forte hausse des taux d'intérêt qui a eu lieu sur le marché monétaire a suscité une phase d'instabilité sur le marché des émissions où les taux d'intérêt et les rendements sont montés. Le marché des obligations s'est détendu au second semestre. Les rendements ont baissé et les taux ont pu être réduits, de sorte que les taux de l'intérêt versé par les débiteurs suisses de premier ordre ont passé de 4 1/4% au début de l'année à 3 3/4% ou 4% vers la fin du second semestre.

Diminution sensible des émissions

Sur le marché des émissions, la demande de capitaux a fléchi nettement par rapport à 1976. Si le volume de l'investissement national a augmenté en 1977, il a été financé surtout au moyen de crédits bancaires que les débiteurs ont consolidés en recueillant des fonds sur le marché des émissions. Caractéristique de la phase conjoncturelle que nous traversons, une augmentation relativement forte du crédit bancaire a coïncidé en 1977 avec une faible demande de fonds sur le marché des émissions.

Les investisseurs institutionnels ont été les principaux souscripteurs. Les banques, où l'afflux de fonds à moyen terme a diminué alors que l'octroi de crédits s'accélérait quelque peu, ont prélevé des fonds sur le marché des émissions plutôt qu'elles ne lui en ont fourni, contrairement à l'année précédente.

Renonciation au plafond

En général, la capacité d'absorption du marché a été bonne; le volume des emprunts est resté faible, et les taux d'intérêt ont tendu à baisser. Ainsi, la Banque nationale a pu s'abstenir, comme l'année précédente, de limiter le montant total des emprunts suisses.

Pour le premier trimestre, la commission des émissions a approuvé les 41 emprunts annoncés, qui devaient prélever 1,8 milliard de francs d'argent frais sur le marché. Les conversions se sont chiffrées à 422 millions de francs. Le volume brut des emprunts s'est donc inscrit à 2,22 milliards de francs. Au début de l'année, les débiteurs suisses de premier ordre ont émis leurs emprunts à 4 1/4%. Après une nette hausse des cours dès le mois de février, ils ont réduit leurs taux à 4%. Le même mois, la Confédération a lancé l'emprunt 3 3/4% de 500 millions de francs qu'elle avait prévu tout d'abord pour le mois de janvier. Le prix d'émission était de 99,75, et la durée, de quinze ans.

L'offre n'atteignant pas la demande, la Banque nationale et quelques banques commerciales ont souscrit une partie des titres. Au mois de mars, la hausse des taux d'intérêt sur le marché monétaire a renforcé la circonspection que les investisseurs avaient manifestée après cet échec.

Opérations temporaires de soutien

Par moments, la Banque nationale s'est efforcée de stabiliser les taux d'intérêt en acquérant des titres sur le marché ouvert. Au premier trimestre, le portefeuille de la Banque nationale a augmenté de 263 millions de francs, en raison de ces achats et de la souscription partielle à l'emprunt fédéral.

Hausse des taux d'intérêt au deuxième trimestre

Pour le deuxième trimestre, le programme des émissions prévoyait 43 emprunts et un volume brut de 1,65 milliards de francs. Sur cette somme, 1,13 milliard de francs constituait un prélèvement d'argent frais et 0,52 milliard était destiné à des conversions. Les taux offerts par les cantons et par les forces motrices étant restés à 4% au mois d'avril, la hausse des taux sur le marché monétaire a déclenché une phase d'insécurité sur le marché financier, et a provoqué l'échec de certaines émissions. Après que les pertes du Crédit Suisse eurent été connues, le taux de l'euro-franc à trois mois est monté à 4 3/4% au mois de mai, ce qui a perturbé temporairement le marché des émissions. Aux mois de mai et de juin, les débiteurs suisses de premier ordre ont relevé leurs taux d'intérêt à 4 1/2% ou à 4 3/4%, tout en réduisant la durée des emprunts. Par la suite, le climat s'est amélioré, car les taux d'intérêt à court terme ont baissé au mois de juin, et la Banque nationale a poursuivi ses opérations passagères pour stabiliser les cours. A la fin du mois de juin, l'institut d'émission a acheté au Crédit Suisse des obligations de collectivités publiques pour un montant de 243 millions de francs, afin d'éviter les influences perturbatrices que la vente de ces titres aurait pu exercer sur le marché des obligations.

Détente au second semestre

Pour le troisième trimestre, la commission des émissions a autorisé de nouveau tous les emprunts annoncés. Le programme comprenait 34 emprunts, pour un montant de

1,64 milliards de francs. Sur cette somme, le prélèvement d'argent frais s'inscrivait à 1,2 milliard. La capacité d'absorption du marché s'étant améliorée, les émetteurs ont pu prolonger la durée des emprunts qu'ils lançaient, après la pause estivale. Souvent, les souscriptions ont dépassé le montant des emprunts, de sorte que les cantons ont réduit leurs taux à 4 1/4% au mois d'août. Pendant le second semestre, la baisse des taux sur le marché monétaire, la faible demande de capitaux et le montant élevé des fonds que les investisseurs institutionnels devaient placer ont amélioré la situation du marché des émissions.

La commission des émissions a admis les 36 emprunts annoncés pour le quatrième trimestre, qui devaient prélever de l'argent frais sur le marché pour un montant de 1,39 milliard de francs. Les conversions s'inscrivaient à 0,35 milliard de francs. Durant ce trimestre, l'importance des fonds en quête de placements a fait baisser le rendement des titres. Le volume des émissions étant modeste, et les remboursements par anticipation, nombreux, les cours ont continué de monter. Au mois de novembre, les taux d'intérêt se sont nivelés, puisque cantons, villes, forces motrices et banques ont tous émis à 4%. La légère insécurité que le resserrement passager du marché monétaire a provoquée au mois de novembre ayant cessé au mois de décembre, le canton de Zurich a pu émettre avec succès, au début de ce mois, un emprunt 3 3/4% destiné à des conversions.

Forte réduction du recours au marché

Les emprunts suisses émis en souscription publique ont prélevé sur le marché des capitaux 4,9 milliards de francs, contre 7,1 milliards en 1976. La part des pouvoirs publics à ces émissions a passé de 53,2% à 28,8%. Compte tenu des émissions d'actions suisses et d'obligations étrangères libellées en francs suisses, le prélèvement d'argent frais par des émissions publiques s'est élevé à 9,4 milliards de francs, contre 12 milliards en 1976. Les débiteurs suisses d'obligations ont remboursé 2 milliards de francs, contre 0,6 milliard en 1976, et les débiteurs étrangers 1,9 milliard contre 0,9 milliard. En outre, des entreprises suisses ont réduit leur capital actions de 103 millions de francs, contre 64 millions en 1976. Ainsi, le recours net au marché des capitaux s'est inscrit à 5,3 milliards de francs, alors qu'il avait atteint 10,5 milliards l'année précédente.

Evolution des taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sont montés temporairement au premier semestre, mais ils ont baissé au second. Durant l'ensemble de l'année, leur niveau est descendu.

Abaissement du taux d'escompte et du taux lombard

Le 15 juillet, des considérations de politique des changes ont amené la Banque nationale à réduire de 1/2% le taux de l'escompte et celui des avances sur nantissement, pour les fixer respectivement à 1 1/2% et à 2 1/2% et les mettre ainsi à leur niveau le plus bas depuis 1957. Trois jours après, elle a réduit les taux spéciaux d'escompte de 1/2%, en ramenant à 1 3/4% le taux relatif aux stocks obligatoires de denrées alimentaires et de fourrages, et à 2% celui qui s'applique aux autres stocks obligatoires. Avec effet au 1er mars, les banques ont abaissé le taux d'escompte privé de 1/4%, pour le fixer à 3 3/4%.

Au premier semestre, le taux de l'euro-franc à trois mois est monté de 1 1/4% à 4 3/4%. Il est descendu au-dessous de 2% au mois d'octobre, pour s'inscrire à 1 3/8% à la fin de l'année. Les taux appliqués par les grandes banques aux dépôts à terme ont suivi une évolution analogue. Au mois de janvier, ces établissements ont abaissé à 1 1/4% le taux applicable aux dépôts de 3 à 5 mois, à 1 1/2% celui des dépôts de 6 à 11 mois et à 2% celui des dépôts d'un an. Jusqu'à la mi-mai, elles les ont majorés en trois étapes, fixant à 3 1/2% le taux relatif à tous ces dépôts. En six étapes, qui se sont déroulées du mois de juin au mois d'octobre, elles ont réduit à 1 3/4% le taux applicable aux dépôts de 3 à 5 mois, à 2% celui des dépôts de 6 à 11 mois et à 2 1/2% celui des dépôts d'un an. Au début du mois de décembre, elles ont porté à 2 1/4% le taux relatif aux dépôts de 3 à 11 mois. Le 21 décembre, elles ont rétabli les trois catégories de taux, les fixant respectivement à 1 1/2%, à 1 3/4% et à 2%.

Baisse du rendement interrompue passagèrement

Au mois de janvier, le rendement moyen des obligations fédérales a passé de 4,36% à 4,04%. Jusqu'à la fin du mois d'avril, il n'a baissé que très légèrement. Du début du mois de mai au mois de juin, il est monté de 3,93% à 4,59%, à la faveur d'une forte hausse des taux à court terme. Il

a baissé au second semestre. Au mois de décembre, il s'est inscrit à 3,75%, niveau le plus bas de l'année.

Les banques ont adapté à trois reprises les conditions relatives à l'émission d'obligations de caisse. Au mois de janvier, elles ont fixé respectivement à 3 1/4%, à 3 1/2% et à 3 3/4% les taux applicables aux titres d'une durée de 3 à 4 ans, de 5 à 6 ans et de 7 à 8 ans, abaissant ainsi le premier de ces taux de 1/4% et les deux autres de 1/2%. Elles ont majoré les trois taux de 1/4% au mois de mai, pour les réduire dans la même mesure peu avant la fin de l'année.

Baisse des taux hypothécaires

Les taux applicables aux dépôts d'épargne sont descendus. La baisse s'est répercutée sur les taux relatifs aux placements hypothécaires. Dans douze banques cantonales, le taux moyen des dépôts d'épargne a passé de 3,54% à 3,02%, et celui des prêts sur hypothèques de premier rang, de 5,54% à 5,04%. Le 1er avril, les banques ont abaissé de 1/4% tous leurs taux débiteurs. Elles ont annoncé une nouvelle réduction de 1/4% pour le début de 1978.

pilleurs, les brigands, les hordes dévastatrices... Et, cette longue agressivité penchée vers les cimetières informes persiste au fond de nos êtres. Peut-être sommes-nous encore trop près de nos origines, de nos luttes pour la survie, pour rêver d'un pacifisme généreux certes, mais qui risque d'élargir ces voies qui mènent cette fois à des cimetières qui ne sont plus informes. Parfaitement carrés et gras dans leur stupeur de marbre, ils blanchissent nos collines au lendemain de ces conflits où l'orgueil des nations s'étiolle quand meurent ses meilleurs fils.

L'Etat naît de la guerre et ceux qui aujourd'hui, dans nos démocraties occidentales veulent le détruire par la violence, pour imposer leur conception de l'Etat où prime la force de l'instinct, répètent les gestes les plus primitifs de nos plus lointains ancêtres. Partout où la violence permet l'accès au pouvoir se renouvelle la même démarche, celle des tribus guerrières, des peuples, des races qui violent les frontières des tribus, des peuples, des races plus nombreuses mais plus faibles. Les vainqueurs établissent une nouvelle caste, un nouveau pouvoir, un Etat. L'objectif de la violence déchaînée qui essouffle certains pays européens n'a pas changé. L'assujettissement par la violence et la haine qu'elle distille reste encore une possibilité lugubre que découvre la passion instinctive du pouvoir. L'organisation militaire de ce « troupeau de blondes bêtes de proie », comme le disait Nietzsche, menace toute population livrée au quotidien paisible, oublieuse de tout instinct guerrier et qui ne saurait utiliser la peine de mort pour ses crimes et des assassinats qui ne secouent plus son confort fatigué.

A l'aube de l'organisation de la vie en société, l'exercice de la vengeance constitue l'une des premières expressions du droit. La « lex talionis » du droit romain répond au « œil pour œil, dent pour dent » de la loi mosaïque, alors que le code d'Hammourabi, roi de Babylone, se sert du même principe : « Si un constructeur de maisons n'a pas bâti une habitation avec assez de robustesse et si elle s'est effondrée, en provoquant la mort de son propriétaire, le constructeur en question sera mis à mort ». Puis, avec le développement des civilisations, le droit propose de substituer une indemnité à la ven-

Echange de billets de banque suisses

Dans son 70e rapport de gestion 1977, la Banque nationale suisse relève que durant l'exercice sous revue elle a retiré, pour les détruire, 77,9 millions de billets détériorés ou rappelés et les a remplacés par des coupures neuves. La valeur nominale de ces billets se chiffrait à 10 milliards de francs.

Les billets suivants, émis pour la première fois en 1911 et 1912 et rappelés en son temps pour le 1er octobre 1958, n'étaient pas tous rentrés au 31 décembre dernier. La BNS souligne que l'ultime délai pour leur échange expirera le

30 septembre 1978.

Montant nominal des coupures	Signes caractéristiques	
	recto	verso
1000 francs	Tête de femme	Fonderie
500 francs	Tête de femme	Brodeuses
100 francs	Tête de femme	Faucheur
50 francs	Tête de femme	Bûcheron

La contre-valeur des billets qui n'auront pas été présentés à l'échange au 30 septembre 1978 sera versée, conformément à la loi, au fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles.

Le 30 septembre 1978 tombant sur un samedi, les envois éventuels à la banque centrale devront être en sa possession au plus tard le 29 septembre au matin.

La banque centrale

Le monde comme il va...

II

(I, voir Messenger No 5, mai 1978)

L'étude des tribus primitives qui subsistent encore nous apprend que l'homme ne recherche pas par plaisir la vie organisée de la société, mais plutôt par nécessité. Il est des travaux qui exigent un effort solidaire, il y a cette solitude qui pèse. Mais au fond du cœur de l'homme primitif sommeille le héros solitaire qui affronte l'univers et que nous retrouvons aujourd'hui chez le citoyen moyen maugréant contre l'Etat et son joug puissant et lourd. Les primitifs, lorsqu'ils se réunissent en clans, groupés en famille, acceptent mal un règlement, comme nous supportons mal les lois que nous réclamons invariablement pour nous proté-

ger des empiétements de voisins, nécessairement moins honnêtes. Le gouvernement idéal serait celui qui montrerait le plus de sévérité pour autrui et le moins de rigueur pour soi.

Mais des lois, un gouvernement sont des réalités qui supposent un Etat et celui-ci, les historiens le soulignent assez, fut créé par la guerre qui installa le chef puis le roi. Car, il y eut la guerre des chasseurs à la quête de forêts giboyeuses, il y eut la guerre pour les pasteurs poussant devant eux des troupeaux dont les regards noyés de verts pâturages se tournent vers des horizons nouveaux. Même l'agriculteur eut besoin de terres arables plus riches qu'il devait souvent conquérir et les conquêtes effectuées, demeure le souci de les défendre. Puis passent les

geance. Il fallut fixer ces indemnités afin d'éviter le retour à la vengeance personnelle. Pour apprécier les dommages et estimer les compensations, des « comités de conciliation » s'efforcèrent de régler les conflits à l'amiable, ils donnèrent naissance aux tribunaux. Un jour, l'Etat lui-même se saisira de la justice et comme pour démontrer que l'homme moderne et l'homme primitif ne sont pas si éloignés l'un de l'autre, certains préconisèrent le retour à la vengeance avec la muette, intéressée ou cynique approbation de ceux qui mijotent la fin succulente des démocraties de type occidental.

Roger Pitteloud

Ecu Henry Dunant

Une monnaie commémorative destinée à perpétuer la mémoire d'Henry Dunant sera mise en vente dès le 23 octobre 1978.

D'un montant nominal de 5 francs, cet écu aura cours légal.

Il sera frappé en 900 000 exemplaires, auxquels viendront s'ajouter 60 000 pièces en « flanc bruni ».

Prix

La pièce « ordinaire » Fr. 5.—

La pièce en « flanc bruni » avec étui Fr. 22.—

Les commandes doivent être passées à la banque centrale **jusqu'au 14 août 1978 au plus tard**. Celles qui lui parviendront après cette date ne pourront plus être exécutées, notre propre commande devant être transmise par écrit à la Banque nationale le 15 août 1978.

La demande sera certainement supérieure à l'offre. Pour le cas où les souscriptions dépasseraient le nombre de pièces mises à notre disposition, elles seront soumises à une réduction.

La banque centrale

Lisez
et
faites lire
Le Messenger
Raiffeisen

Le secret bancaire selon le droit de poursuite pour dettes et faillite

(LP : loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillite)

La LP attribue aux offices de poursuite et faillites des compétences dont l'inobservation engendre des sanctions, l'intervention de la police ou d'autres désavantages. Ceux-ci peuvent frapper le débiteur comme des tiers. L'exercice de ces pouvoirs officiels entre souvent — du moins en pratique — en conflit avec le secret bancaire. Jusqu'où la banque peut-elle en appeler au secret bancaire?

Selon l'art 91 LP le débiteur est tenu, sous les peines de droit, d'assister à la saisie ou de s'y faire représenter, comme aussi d'indiquer jusqu'à due concurrence tous les biens qui lui appartiennent, créances et autres droits compris, même ceux qui ne sont pas en sa possession.

A la réquisition du fonctionnaire, le débiteur est tenu d'ouvrir ses locaux et ses meubles. La force publique peut être requise au besoin.

Pour la sûreté des droits constitués par la saisie, l'office peut prendre les objets saisis sous sa garde et prévenir le tiers débiteur que désormais il ne pourra plus s'acquitter qu'en mains de l'office. Art. 98/99 LP.

L'exécution du séquestre a lieu suivant les formes prescrites pour la saisie aux art. 91 à 109 LP (Art. 275 LP.)

A plusieurs reprises le Tribunal fédéral eut l'occasion d'interpréter les règles de la saisie. Cela est aussi utile pour la conformité de la pratique, car le texte légal n'exprime clairement que les devoirs du débiteur, tandis que le rapport entre l'office des poursuites et les tiers n'est qu'indiqué par une compétence générale en faveur de l'office des poursuites.

Dans l'ATF (arrêt Tribunal fédéral) 51 III 39 (1925) il fut statué que les tiers avaient la même obligation que le débiteur saisi de donner des renseignements. « De tels tiers, détenant des objets du créancier que l'office des poursuites veut saisir, sont tenus, sur réquisition, de lui indiquer s'ils possèdent des objets appartenant au débiteur et éventuellement lesquels et de les mettre à disposition pour l'exécution de la saisie. On ne peut reconnaître que sous ce rapport les banques jouissent d'une situation privilégiée. En particulier, aucune raison n'est évidente, qui leur permettrait de se prévaloir de leur secret professionnel contre une exécution forcée concernant des objets en leur

possession, lorsqu'elle est entreprise par voie de saisie, tandis que cela leur est interdit dans le cas de faillite par une prescription légale formelle (par l'art. 232 ch. 4) ».

Dans l'ATF 55 II 15 le Tribunal fédéral a déclaré que *l'art. 91 al. 2 LP — le débiteur est tenu d'ouvrir ses locaux et ses meubles. La force publique peut être requise au besoin — pourrait aussi s'appliquer, malgré la teneur restreinte du texte, au tiers qui, notamment, a en détention de tels biens.*

La force publique fut aussi déclarée admissible pour un coffre loué par le débiteur dans une banque. ATF 66 III 32 (Pratique 1940 N° 124, p. 288) : « Si le tiers, dont le coffre contient des biens du débiteur, refuse d'ouvrir le coffre et de donner connaissance du contenu à l'office des poursuites, le créancier poursuivant peut exiger l'ouverture par contrainte. »

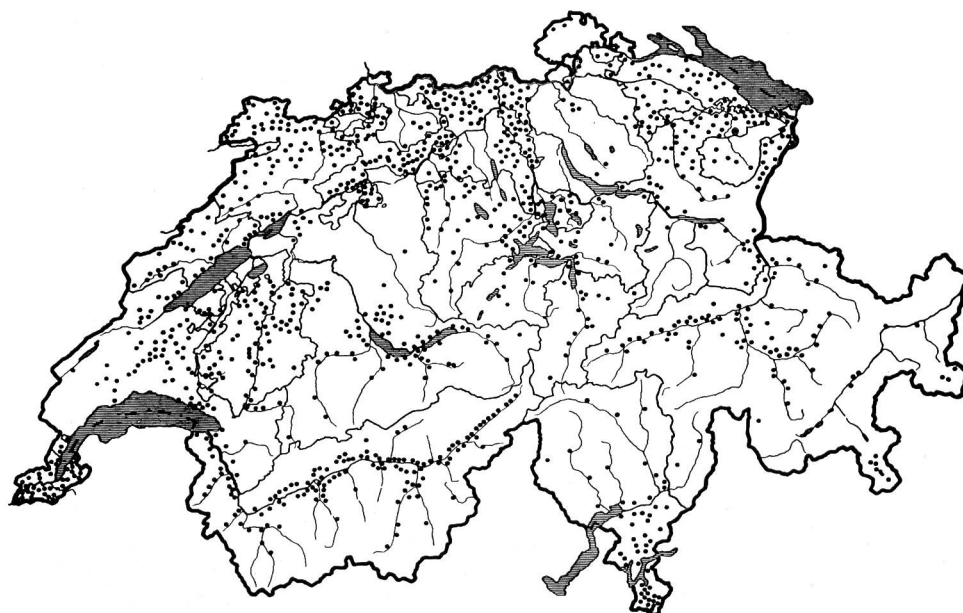
Dans la pratique 1950 N° 21 p. 70 (ATF 75 III 106 et ss), le Tribunal fédéral prit position quant à la *remise de renseignement dans la procédure du séquestre*. « Le Tribunal fédéral a, à plusieurs reprises, décidé que les banques ne pouvaient pas se retrancher derrière le secret bancaire lorsqu'elles sont sommées par l'office des poursuites de donner des renseignements sur les objets du séquestre se trouvant en leurs mains. Il n'y a aucune raison de s'écarter de cette jurisprudence qui a été confirmée par l'entrée en vigueur de la loi sur les banques. »

Cependant, l'office des poursuites ne peut en appeler à la force publique pour prendre sous sa garde les objets séquestrés. Toutefois il peut donner à sa réquisition une sorte de rappel en menaçant le tiers dépositaire de sanction pour insubordination à une décision officielle (art. 292 CP : code pénal). Mais si la réquisition de séquestre est douteuse, c'est-à-dire si elle ne repose pas sur un titre exécutable, l'office des poursuites ne peut pas appliquer cette disposition pénale. Par objets de séquestre on entend les papiers-valeurs, dépôts et avoirs en banque. Cette manière de faire a été encore confirmée récemment dans ATF 101 III 58 et ss. (1975) : « Les banques sont obligées de donner des renseignements à l'office des poursuites sur les objets séquestrés, qui se trouvent en leur possession ; elles ne peuvent pas se référer au secret bancaire. Si elles refusent néanmoins

La Suisse raiffeiseniste en 1977

1183 Caisses Raiffeisen

354 Suisse romande
663 Suisse alémanique
120 Suisse italienne
46 Suisse romanche



Cantons	Nombre de Caisses	Effectif des sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne	Réserves en milliers de francs	Bilan	Roulement
Appenzell R.-E. . .	3	790	3 194	24 328	891	32 372	66 179
Appenzell R.-I. . .	3	348	2 308	16 282	900	21 479	45 089
Argovie	102	22 284	114 413	814 841	46 157	1 314 398	4 615 291
Bâle-Campagne . . .	14	4 000	17 046	121 759	6 821	219 836	887 641
Berne	159	23 197	89 166	622 109	28 495	831 968	2 052 324
Fribourg	76	11 773	66 192	384 530	20 759	551 022	1 475 344
Genève	35	3 955	9 503	99 832	6 767	159 050	502 655
Glaris	1	531	1 832	13 058	460	15 029	42 955
Grisons	100	10 647	37 003	247 616	13 228	402 387	1 118 429
Lucerne	52	10 915	82 599	383 430	16 506	561 188	2 446 042
Neuchâtel	34	3 786	14 745	76 721	4 618	114 380	279 700
Nidwald	6	1 088	10 080	42 976	2 235	59 177	193 195
Obwald	4	873	5 808	27 002	1 309	42 589	115 181
Saint-Gall	84	25 796	159 812	970 092	58 111	1 718 316	7 064 193
Schaffhouse	4	681	2 930	18 218	1 216	31 764	105 148
Schwytz	14	3 670	24 437	137 597	6 361	191 806	520 873
Soleure	76	18 237	104 942	614 403	30 537	952 291	2 819 017
Tessin	111	16 239	— *	— **	14 915	577 204	1 212 169
Thurgovie	47	10 337	58 808	395 848	26 945	770 123	3 819 621
Uri	19	2 595	13 225	78 581	3 973	102 109	213 158
Valais	132	22 455	74 814	624 652	31 602	911 069	2 175 717
Vaud	85	9 271	31 413	237 803	14 687	351 866	1 174 922
Zoug	12	3 531	18 925	104 110	4 851	181 327	874 373
Zurich	10	1 312	6 482	46 672	2 971	79 953	301 298
1977	1 183	208 311	949 677	6 102 460	345 315	10 192 703	34 120 514
1976	1 178	198 609	923 081	5 493 394	314 738	9 343 331	29 967 589
Augmentation en 1977	5	9 702	26 596	609 066	30 577	849 372	4 152 925

* Nombre de carnets de dépôts

43 715

** Avoirs sur carnets de dépôts

fr. 461 448 902.75

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblée jubilaire



Fribourg

Orsonnens

C'est par une belle journée de printemps, le dimanche 2 avril 1978, que la Caisse Raiffeisen d'Orsonnens a fêté le cinquantième de sa fondation.¹

Elle fut fondée le 29 janvier 1928 par 49 membres. L'initiative de cette fondation était due au curé de la paroisse, à cette époque M. l'abbé Auguste Vuarnoz. Son nom fut maintes fois évoqué au cours de la fête de ce jour.

Notons que l'assemblée générale ordinaire avait déjà eu lieu auparavant. Les comptes 1977 présentent un bilan de 4 371 000 francs environ et un roulement de 8 565 000 francs.

La manifestation du jubilé débuta par un office religieux célébré par M. le curé Stöckli qui, dans son homélie, loua cette aide mutuelle. A l'issue de l'office, un hommage a été rendu aux membres défunts, sur le cimetière.

Un apéritif servi dans la grande salle du Restaurant du Cheval Blanc a favorisé les premiers contacts entre les membres de l'institution et les invités. Un cortège emmené par la fanfare paroissiale a conduit les invités à la salle paroissiale.

La partie officielle s'est déroulée pendant le dîner, servi avec soin et diligence par la famille Roch. La partie oratoire fut dirigée avec maîtrise par M. Wicki, instituteur à Villargiroud. On entendit d'abord les souhaits de bienvenue du talentueux et humoristique président du comité de direction, M. Gilbert Chammartin, puis MM. Jean Klaus, délégué de l'Union centrale, Georges Berset, gérant de la Caisse, René Grandjean, préfet de la Glâne, Willi Blanc, président de la fédération cantonale, l'abbé Stöckli, chef spirituel de la paroisse, Max Bulliard, syndic, au nom des 4 communes, Jean-Marie Chammartin, président de paroisse, Gaspard Brulhart, au nom de la Caisse voisine de Massonnens, qui a également 50 ans d'existence. Toutes ces allocutions furent suivies dans un silence remarquable. Les orateurs se plurent à relever les mérites de l'institution bancaire d'Orsonnens et son développement réjouissant. Toutes les belles paroles de profonde amitié à l'égard des fondateurs, des dirigeants et des responsables furent entrecoupées par des productions du chœur mixte d'Orsonnens, directeur M. Wicki, des partitions de la fanfare sous la direction de M. Carrel, ainsi que des productions du chœur mixte de Villarsiviriaux, dirigé par M. Crausaz.

Un hommage particulier fut rendu aux quatre membres fondateurs encore en vie : MM. Paul Berset (91 ans), Léon Chassot, Edouard Margueron et Ambroise Schwab. En leur nom, M. Léon Chassot remercia MM. Albert Defferard et Joseph Chassot, qui ont 20 ans d'activité respectivement au conseil de surveillance et au comité de direction, furent aussi l'objet d'une attention spéciale.

En fin d'après-midi, il y eut une ambiance villageoise avec les productions d'un groupe instrumental très sympathique formé de M. Gilbert Chammartin et trois de ses enfants.

Toute la manifestation s'est déroulée dans une atmosphère très détendue et chaque participant en gardera le meilleur souvenir. G. B.

¹ Le rayon d'activité de cette Caisse s'étend aux communes d'Orsonnens, Chavannes-sous-Orsonnens, Villargiroud et Villarsiviriaux.

Les noces d'argent



Jura

Asuel

La Caisse Raiffeisen fête son quart de siècle d'existence

Les membres et amis de la Caisse Raiffeisen d'Asuel - Pleujouse étaient en fête samedi 29 avril dernier pour célébrer le 25^e anniversaire de sa fondation. Les responsables de l'institution avaient préparé avec soin cette manifestation à laquelle ils surent donner un caractère fort sympathique.

La journée débuta à 9 h. 15 par une messe de requiem dite à la mémoire des membres défunts.

A 10 h., se tenait l'assemblée générale ordinaire à la Maison communale. C'est sous la présidence de M. Bernard Schaffner, président du comité de direction, que les différents points de l'ordre du jour furent traités. M. Schaffner donna un aperçu succinct de l'année économique et mit en relief quelques événements particuliers tels que la baisse des taux d'intérêt, les tâches et responsabilités toujours plus importantes des organes de la Caisse. Mme Thérèse Quiquez, gérante, analysa rapidement les différents postes des comptes annuels. L'augmentation de la somme du bilan à 1 88 000 francs confirme le développement harmonieux de l'institution ; l'ampleur des services rendus aux clients est révélée par l'importance du chiffre d'affaires qui atteignait, à fin 1977, 2 200 000 francs. Le bénéfice réalisé étant versé à la réserve, celle-ci s'élevait à fr. 68 940,70.

Dans son rapport, M. Joseph Stadelmann, président du conseil de surveillance, releva les contrôles effectués et la situation saine et solide de la Caisse. Aussi, en conclusion, proposait-il à l'assemblée d'approuver les comptes ainsi établis, ce qui fut fait à l'unanimité des membres présents. Après le versement de l'intérêt des parts sociales, l'assemblée était levée.

Au terme de la partie administrative de la journée, un apéritif gracieusement offert par la commune d'Asuel fut particulièrement apprécié et, déjà, un climat d'excellente humeur s'installait dans l'assistance.

C'est à 12 h. que débuta l'assemblée commémorative au Restaurant des Rangiers, où 80 personnes — invités, membres et conjoints — étaient conviés.

Après l'allocution de bienvenue de M. Bernard Schaffner, la parole fut donnée à M. Henri Bouvier, major de table, qui s'acquitta de sa tâche combien difficile avec compétence, tact et beaucoup plus ! En effet, chacun se souviendra longtemps des histoires drôles et des bons mots de cet expert en la matière et de sa manière incomparable de conduire la manifestation à sa réussite.

Un succulent banquet, servi par la famille Chappuis, combla de joie les appétits les plus exigeants. Pendant le repas, M. Albin Rérat, caissier durant 22 ans, retraça l'histoire de la Caisse. Son brillant exposé devait rappeler les mouvements intervenus au sein des comités dès la fondation et les progrès enregistrés, année après année, par cette institution qui fut un peu son enfant gâté...

M. Joseph Stadelmann rendit ensuite un vibrant hommage aux trois membres fondateurs encore en activité dans les comités, soit MM. Bernard Schaffner, président, Jean Pape, vice-président, et Joseph Bacon, membre du comité de direction ; fleurs et cadeaux leur furent offerts, en signe de reconnaissance de leur grand dévouement à la cause raiffeiseniste.

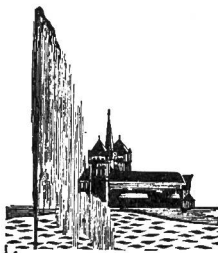
M. Pierre-Alain Beuchat, délégué de l'Union suisse à Saint-Gall, et M. François Rossé, président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, apportèrent les messages de félicitation à l'institution « jubilaire », ainsi qu'à ses responsables et remercièrent chacun un souvenir tangible pour marquer l'événement.

On eut encore le plaisir d'entendre M. Géo Froidevaux, ancien réviseur, qui, par ses conseils précieux, avait su donner le coup d'envoi à la Caisse lors de sa fondation.

Les Caisses limitrophes se firent représenter à la tribune par M. Auguste Petignat, de Miécourt ; il apporta le salut et les compliments des institutions voisines.

A signaler que tous ces élans oratoires furent encadrés par les productions du chœur « La Joie de Chanter » d'Asuel. Par son répertoire tantôt sérieux, tantôt gai, il eut tôt fait de transmettre sa joie de chanter à toute l'assistance. M. Joseph Ecabert, accordéoniste, fit ensuite danser les jeunes et moins jeunes et sut maintenir jusqu'au soir cette délicieuse ambiance de fête de village que l'on affectionne tant !

Assemblées ordinaires



Genève

Vernier

Le 3 avril 1976, nous fêtons les quarante ans d'activité de notre Caisse.

Le 5 avril 1978, notre dévoué président Jean Petite atteint, lui aussi, ses quarante ans de travail et de dévouement au sein de notre Caisse, après 24 ans de présidence ininterrompue. Au-delà de ces quarante ans, notre institution continue sa bienfaitrice activité ; lui, s'en va, ayant à septante ans pris la sage décision de confier le destin de notre institution à des forces plus jeunes. Raiffeiseniste pur et convaincu, il a semé le bon grain, et la génération montante, sous la férule d'un nouveau président, M. André Chillier, imbu de l'exemple à suivre, saura préserver et faire fructifier la récolte.

Membre fondateur de la Caisse de Vernier, Jean Petite a reçu, lors de notre assemblée générale, l'hommage qu'il méritait après tant d'années de services rendus avec la gentillesse, la discrétion et les compétences que nous lui connaissions tous.

C. H.



Jura

Corban

Le 1er avril, à la salle des assemblées, une quarantaine de sociétaires étaient présents à notre assemblée annuelle, présidée par M. Claude Fleury.

Rapport du comité de direction. M. Fleury, dans un rapport précis et fouillé, relève que la préoccupation fondamentale de l'assemblée générale annuelle de notre Caisse est constituée par l'information et la connaissance. L'information exacte engendre la confiance et la connaissance en tant qu'attribut essentiel de l'existence humaine, est toujours aussi nécessaire. Même en cas de divergence d'opinions, dit-il, nous devons nous employer solidairement à poursuivre le développement économique de notre circonscription, en ayant également toujours présent l'effort personnel tant en pensées qu'en actes. C'est ce qui caractérisa notre activité en 1977 en tous points réjouissante. M. Fleury donna connaissance des taux créanciers et débiteurs en vigueur jusqu'à nouvel avis et invita les sociétaires qui ont des projets de construction ou de rénovation à s'entretenir avec notre gérante pour trouver la juste solution au problème financier.

Rapport de la gérante. A son tour, Mme Eliane Eicher souligna la situation saine de

la Caisse Raiffeisen et le bon développement des comptes et du bilan de l'exercice 1977. En effet, ce dernier est majoré d'environ 230 000 francs par rapport à 1976 et s'élève à 1 959 200 francs. Le compte d'exploitation boucle par un excédent raisonnable, modeste en soi, ce qui prouve que notre banque locale est au service de ses créanciers et débiteurs en leur accordant les meilleurs taux d'intérêt possibles.

Mme Eicher remercia les membres des comités pour leur précieux appui tout au long de l'année et les sociétaires pour la confiance témoignée et la bienveillance qui marque de son empreinte nos relations et contacts.

Rapport du conseil de surveillance. C'est au tour de M. Marc Rottet, président du conseil de surveillance, de diriger les débats pour l'approbation des comptes. Il souligne l'importance et la sûreté qu'offrent les contrôles périodiques effectués par son conseil ainsi que par les organes de l'Union. M. Rottet propose à l'assemblée d'accepter les comptes avec un intérêt brut de 5 % alloué aux parts sociales et d'en donner décharge aux dirigeants. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Elections statutaires. Les nouveaux statuts prévoyant la réélection de tous les membres tous les quatre ans, c'est à l'unanimité que l'assemblée réélut pour une nouvelle période :

Comité de direction : MM. Claude Fleury, président ; Jean Fleury, secrétaire ; Joseph Chételat, vice-président ; et, sur proposition du président, deux nouveaux membres, MM. Jean Monnerat et Daniel Schmassmann, en remplacement d'anciens atteints par la limite d'âge.

Conseil de surveillance : MM. Marc Rottet, président ; Jeannot Barth, vice-président ; Jean Bron, secrétaire.

Le président remercia les participants pour leur attention et les invita à se rendre à la halle de gymnastique où une collation, préparée avec soin par les dames des membres des comités, fut servie à la satisfaction de tous.

Ce fut alors l'occasion pour M. Fleury, président, de relever en paroles bien choisies les mérites des deux membres du comité de direction, sortant pour raison d'âge. Il s'agit de M. Alfred Rottet en fonction depuis 1935, soit 43 ans, et M. Oscar Eicher, entré au comité en 1950, soit 28 années. A tous deux fut remis une channe dédiée et un joli bouquet à leurs épouses.

C'est dans une agréable et saine ambiance, au son de l'accordéon de M. Wyss, accompagné à la batterie par l'infatigable René, que se termina cette magnifique assemblée raiffeiseniste.

Courtedoux

L'assemblée générale ordinaire du 25 avril écoulé de la Caisse Raiffeisen locale, l'une des 1183 « banques » de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, fut présidée par M. Roger Salomon.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par le secrétaire, M. Bernard Bandelier, le président passa en revue l'exercice écoulé, en donnant connaissance du rapport du comité de direction sur les

comptes 1977. Il se montra fort satisfait de la solidarité de la Caisse avec toute la population. Il mentionna aussi qu'une information exacte engendre la confiance et que la connaissance en tant qu'attribut essentiel de l'existence humaine est toujours nécessaire.

Commentant les fâcheux événements qui ont secoué quelques banques, il renouvela sa confiance dans la sécurité apportée par la Caisse Raiffeisen, qui offre un large éventail de possibilités de placer son argent de façon sûre et de manière rentable. Il fit également part de son appréciation d'appartenir à l'Union centrale, dont le bilan a dépassé les 10 milliards de francs et dont le 75^e anniversaire est fêté cette année. Un rapide coup d'œil sur les conditions de placement termina ce rapport.

M. Roland Blaser, nouveau gérant, installé depuis une année, commenta succinctement les postes de l'exercice 1977, dont le roulement atteint fr. 10 434 630,45 ; le bénéfice de fr. 18 750,38 est versé à la réserve, qui accuse un montant de fr. 258 659,76. Il remercia chaque sociétaire de son engagement personnel soit comme déposant, soit comme emprunteur. L'augmentation de la somme du bilan de fr. 5 146 420.— à fr. 5 511 643.— provient principalement d'une progression des dépôts d'épargne qui dépassent les 4 millions de francs.

L'acceptation des comptes 1977 suivit le rapport du conseil de surveillance, présenté par M. Pierre Perrolle, son président. Ce dernier souligna que le système bancaire a été quelque peu ébranlé, mais qu'il reste néanmoins valable et qu'il mérite toujours la confiance du public ; la Caisse Raiffeisen locale, par une saine gestion de la part de son gérant et du comité de direction, prône cette sécurité, accentuée encore par le renforcement des révisions.

Dans le chapitre des élections, conformément aux nouveaux statuts, les présidents et les membres du comité de direction et du conseil de surveillance furent confirmés pour une période de 4 ans ; aucun changement n'est intervenu dans leur composition.

L'assemblée se termina par le paiement de l'intérêt de 6 % de la part sociale aux sociétaires et par les remerciements du président de l'assemblée. (jjd)



Neuchâtel

Chézard-Saint-Martin

Le 7 avril dernier, les sociétaires de la Caisse Raiffeisen de Chézard-Saint-Martin se réunissaient au collège pour la 36^e assemblée générale ordinaire.

Sous la présidence de M. André Sandoz, les membres ont pris connaissance des divers rapports, tout d'abord de celui du comité de direction, puis de l'exposé du gérant, M. G.-A. Aeschlimann, des propositions du

conseil de surveillance ; enfin, ils ont adopté les comptes 1977. Ces derniers prouvent que, d'année en année, notre institution villageoise se développe très harmonieusement. Le bilan de 7 225 000 francs et le roulement d'environ 23 millions de francs démontrent bien que notre caisse d'épargne et de crédit joue un rôle évident dans l'économie locale.

MM. André Sandoz, président du comité de direction, Paul Boss et Maurice Corti, respectivement président et vice-président du conseil de surveillance, ont quitté leur fonction après 36 ans d'activité au sein des organes responsables de la Caisse, soit depuis sa fondation en 1942. Il y a là un bel exemple de dévouement qui mérite d'être relevé. Tous les trois furent chaudement remerciés et récompensés comme il se doit.

Signalons que M. Charles Veuve devient président du comité de direction dont feront encore partie MM. Otto Barfuss, Gustave Debély, Marcel Junod, nouveau, et Max Maurer, également nouveau. Quant à la présidence de l'organe de contrôle, elle échoit à M. Jean Voegtli qui, avec MM. Jean-Maurice Evard et Pierre Blanchoud, nouveau, formeront le conseil de surveillance.

Soirée d'informations et de décisions, certes, mais aussi soirée de détente puisque chacun se retrouva, à la suite des débats, autour du verre de l'amitié. Tous, sociétaires, membres des comités, anciens et nouveaux, fraternisèrent dans une atmosphère chaleureuse et sympathique.



Valais

Finhaut

Quarante membres se trouvaient réunis, samedi soir 15 avril 1978, dans la salle du Café Beau Soleil pour l'assemblée générale ordinaire. Parmi eux, le seul membre fondateur encore en vie : M. Séraphin Vouilloz, qui vient de fêter ses 90 ans. D'une lucidité toujours parfaite, alerte encore malgré « ses rhumatismes », il est pour nous tous un exemple de foi dans ce qu'il a créé, avec 17 autres personnes, en ce dimanche de juillet 1926. Depuis 21 ans que le chroniqueur est au comité de direction, il ne l'a jamais vu manquer une seule fois l'assemblée générale. Au mois de juin 1977, il a assisté avec nous à toutes les manifestations qui ont marqué le cinquantenaire de la Caisse. Qu'il soit remercié pour ce qu'il a fait et pour ce qu'il nous a donné.

M. Charles Lugon Moulin, président du comité de direction, présenta avec la maîtrise qu'on lui connaît, un excellent rapport. Il passa en revue toute l'activité économique du pays, relevant les points positifs, mais aussi négatifs de celle-ci. Il s'attacha plus spécialement à la situation dans notre commune. Si les citoyens de celle-ci ont le sens très poussé de l'épargne, on s'aperçoit que les investissements sont rares, de telle sorte que nous devons souvent bloquer des

sommes importantes à plus ou moins long terme. Les liquidités de notre Caisse nous permettraient de faire face à beaucoup plus de demandes de prêts, soit dans la construction de nouveaux bâtiments, soit dans la réparation d'anciens. De par la vocation touristique de la station, il est certain qu'un effort devrait être fait, car le tourisme est une industrie et comme toute industrie, il doit s'adapter, s'équiper, se moderniser.

L'exposé du gérant, M. Lubin Lonfat, prenait cette année un sens plus profond que d'habitude. En effet, après 48 ans de gérance, il présentait son dernier rapport. 110 sociétaires — bilan en augmentation de 500 000 francs sur l'année dernière — bénéfice satisfaisant — fonds de réserve donnant une grande sûreté à la Caisse. M. Lonfat dit la joie qu'il a éprouvée tout au long des années en voyant la progression constante. Il nous fit part aussi des difficultés du début, de la ténacité et du dévouement des dirigeants, de la confiance des membres pour ne pas abandonner. Très ému, il remercia les sociétaires. Il y associa son épouse Antoinette qui l'a aidé dans son travail, car le salaire touché dans les débuts par le gérant ne permettait, de loin, pas à assurer la sécurité financière d'une famille. Il fallait donc bien trouver autre chose et M. Lonfat fut, de longues années durant, chef de gare à Finhaut, à la Cie du Martigny-Châtelard. Une page de la vie de tous deux s'est tournée, il est vrai. Permettez-nous donc, Mme et M. Lonfat, de vous dire, au nom du comité de direction et du conseil de surveillance, au nom de tous les sociétaires, un grand merci. Merci pour votre serviabilité, pour votre délicatesse à traiter les affaires, merci pour votre honnêteté, merci pour votre discrétion.

Dernier rapport également pour le président du conseil de surveillance, M. Clément Lugon Moulin. Celui-ci s'attachait plus spécialement aux dispositions statutaires donnant les directives à suivre pour l'octroi de prêts. Le contrôle de l'activité du gérant et de celle du comité de direction a retenu aussi l'attention de ce conseil. En résumé, la situation interne et externe de notre Caisse est saine et mérite la confiance des sociétaires.

Nombreuses mutations au sein des deux comités. Comme dit plus haut, M. Lubin Lonfat quitte la gérance, son successeur étant M. Clément Lugon Moulin, du conseil de surveillance. M. André Lugon Moulin, membre de ce même conseil doit passer la main, selon le nouveau règlement (limite d'âge) à des forces plus jeunes.

Par acclamation sont nommés membres du conseil de surveillance : MM. Freddy Collet, sous-chef d'usine CFF à Châtelard, Maxime Gay des Combes, instituteur à Finhaut.

Nos remerciements et nos vœux aux nouveaux élus.

Moment émouvant que celui de la remise des souvenirs : A M. Lubin Lonfat, channe - plateau - gobelets en étain avec inscription pour 48 années de gérance.

A M. André Lugon Moulin, channe avec inscription pour 13 années de conseil de surveillance.

Le président nous rappelle encore l'ouverture des nouveaux locaux de la Caisse pour

le mois de juillet. Verre de l'amitié — Remerciements — 23 heures — Fin d'une belle assemblée pleine de souvenirs, mais aussi de promesses... J.G.d.C.

Fully

Signes tangibles d'un bel essor

Les raiffeisenistes de la commune ont tenu, samedi 8 avril 1978, leur assemblée annuelle au Café de l'Avenir. L'ordre du jour ne prévoyait aucune nomination ni objet spécial important ; cette précision ne donne que plus de relief à la réussite de la soirée. Plus de cent personnes — parmi lesquelles de nombreuses dames — avaient répondu à l'appel du comité. Cette belle affluence témoigne de l'intérêt dont bénéficie notre institution. En effet, depuis quelques années, grâce à l'installation d'un bureau à Vers-l'Eglise et à la modernisation de ses services, la Caisse Raiffeisen de Fully a vu le volume de ses affaires augmenter considérablement.

Dans son rapport du comité de direction, M. Adrien Bender releva avec satisfaction les signes tangibles de cet essor réjouissant : un bilan de fr. 8 017 703.90 (fr. 1 704 116.85 de progression), un roulement général de fr. 29 461 899.95 contre fr. 19 021 642.11 pour l'exercice précédent, et l'entrée de 24 membres dans la société. Effectif actuel : 279 membres.

M. Marcel Dorsaz, gérant, et les membres du comité furent chaleureusement applaudis pour leur dévouement efficace au service de notre Caisse. Si les propos financiers et comptables ont fait l'essentiel des débats, menés avec le sérieux qui s'impose dans ce domaine, une ambiance familière des plus agréables régnait dans la salle.

Une généreuse collation et les excellents vins offerts ont d'ailleurs contribué substantiellement à la bonne humeur générale.

Cette vivante assemblée est bien à l'image du rayonnement de la Caisse Raiffeisen dans la commune de Fully.

Saxon

C'est devant une belle participation que s'est tenue, au Cercle l'Avenir, l'assemblée annuelle de notre Caisse Raiffeisen. Après la lecture du procès-verbal, tenu par M. Georges Vouillamoz, les participants ont entendu le rapport du comité de direction que préside M. Bernard Mayencourt.

Dans son rapport, le président passe en revue l'exercice écoulé et souligne les bons résultats, en dépit de la situation actuelle. M. Mayencourt nous parle de la sécurité des dépôts et plus précisément du fonds spécial de garantie. Il est incontestable, nous dit-il, que les 1183 Caissees Raiffeisen organisées en sociétés coopératives offrent des possibilités de placer son argent de façon sûre et de manière rentable selon les conditions du marché. Chaque épargnant devrait faire preuve d'un minimum de prudence dans le choix de ses placements. Puis, le président rappelle le rôle du conseil de surveillance et la fonction de l'office de révision de l'Union suisse, dont la somme du bilan a dépassé, l'an dernier, les 10 milliards de francs. Enfin, M. Mayencourt invite les sociétaires à s'entretenir avec le gérant pour des projets de construction ou de

rénovation, puisque les taux sont intéressants.

Rapport du gérant

M. Jean Vernay relate, dans son exposé, les faits saillants qui ont influencé le roulement durant les douze derniers mois. La somme du bilan a accusé une augmentation de 8,35 %, progression qui repose uniquement sur les dépôts d'épargne. Durant l'année, la Caisse a reçu 5 nouveaux membres. Les sociétaires ont eu, d'autre part, la douleur de perdre l'ancien gérant, M. Robert Felley, qui œuvra pendant 44 ans au sein de l'institution. Le gérant nous communique également les chiffres du bilan et du compte de profits et pertes qui laisse apparaître un bénéfice réjouissant. Une bonne réserve de capitaux auprès de l'Union suisse permet d'affronter l'avenir en toute confiance et de pouvoir satisfaire aux demandes de crédits raisonnables. M. Vernay remercie tous les sociétaires et clients pour leur bienveillance et leur collaboration ; grâce à eux la Caisse locale a connu un essor continu et harmonieux.

M. Gérard Rausis nous présente le rapport du conseil de surveillance qui a siégé plusieurs fois durant l'année. Les résolutions proposées ont été acceptées à l'unanimité.

Au chapitre des nominations statutaires, l'assemblée nomme MM. Roland Maret et Edwin Copt au conseil de surveillance, en remplacement de MM. Octave Perrier et René Duc, démissionnaires. Les autres membres du comité sont réélus par acclamation. Au cours de la soirée, MM. Bernard Mayencourt et René Duc sont récompensés comme il se doit pour leur dévouement et leur collaboration au sein du comité. La Caisse Raiffeisen de Saxon fêtera, le 30 septembre prochain, le 50e anniversaire de sa fondation.

Le paiement de la part sociale et une délicieuse collation mirent un terme à cette agréable soirée.

Val-d'Iliez

Roulement :

Cap des 20 millions franchi

Sous la présidence de M. Maurice Bovard a eu lieu, le 23 avril 1978, l'assemblée générale annuelle. L'année 1977 est à marquer d'une pierre blanche dans les annales de cette coopérative d'épargne et de crédit, forte de près de 250 membres, parce que c'est la première fois que le roulement franchit le cap des 20 millions de francs, en progression de 17 % par rapport à 1976. Ce bond en avant témoigne d'une vive activité des affaires. La somme du bilan, en quelque sorte le baromètre de l'activité déployée, passe (en chiffres ronds) de 11 029 000 à 12 012 000 francs à fin 1977, accusant ainsi une augmentation de 9 %. Cela signifie qu'une intensification des prestations de service a pu être obtenue au cours de l'année écoulée. Grâce au développement de l'épargne, la Caisse Raiffeisen fournit à l'économie locale des prêts et crédits toujours plus substantiels et à des taux avantageux. Il est à relever que le sens accru de l'épargne et la confiance renforcée du déposant ne sont pas étrangers à cette expansion.

Après la lecture du procès-verbal par le secrétaire, M. Jules Gillibert, le président du comité de direction, M. Bovard, fait un tour d'horizon de la situation économique et du marché des capitaux caractérisé par la baisse des taux débiteurs et créanciers. Le gérant, M. Joseph Gonnet, présente le bilan et commente les comptes du 48e exercice. Le rapport du conseil de surveillance est lu par son président, M. Benoît Borrat-Besson. M. Jules Gillibert, pour ses 25 ans d'activité comme secrétaire, reçoit une magnifique montre et un souvenir dédié de l'Union suisse. L'assemblée se termine par l'approbation des comptes et le paiement de l'intérêt alloué aux parts sociales. G.



Vaud

Saint-Légier

Sous l'experte présidence de M. Emile Saugy, les membres de notre Caisse ont tenu leur assemblée générale, le 7 avril, en la salle du Conseil communal.

Septante-deux sociétaires signent la feuille de présence, puis le président, après les saluts d'usage, se plaît à souligner la présence de MM. Jean Morier, municipal, délégué des autorités, Jacques Ducraux, nouveau député, Pierre Rivier et Albert Chabloz, membres fondateurs de notre institution.

Dans son rapport, le président Saugy met l'accent sur la confiance réciproque qui se doit de régner entre sociétaires et ceux qui ont pour mission de veiller à la bonne gestion de la Caisse, si l'on veut que celle-ci puisse atteindre le but fixé par ses promoteurs. Il commente brièvement les taux qui, durant l'exercice écoulé, ont subi une évolution surprenante, relève l'excellente besogne du gérant, M. F. Mamin, son entregent, son sens des affaires ; enfin, il remercie ses collègues des organes directeurs pour leur dévouement.

M. Mamin procède ensuite à l'analyse des comptes et, d'emblée, constate que 1977 fut une année excellente. Le roulement a été

de l'ordre de 8 329 000 francs. La somme du bilan accuse une augmentation de 362 218 francs par rapport à 1976. L'épargne est également en progression de 355 160 francs. Par contre, léger fléchissement pour les obligations à cause des réductions successives des taux. Comptes courants, prêts à terme et prêts hypothécaires ont évolué très favorablement, évolution qui toutefois pourrait être meilleure encore... A l'Union, l'avoir de la Caisse dépasse le million. Nous sommes ainsi à même de manœuvrer au mieux et de donner satisfaction aux demandes raisonnables de crédits de la part des membres.

Le bénéfice, fr. 10 016,45, viré au fonds de réserve, en porte le montant à 124 396,40 francs. Au 31 décembre dernier, la Caisse comptait 145 sociétaires.

Suite à ces deux rapports, M. J.-P. Chavannes, président du conseil de surveillance, n'a aucune peine à faire accepter les comptes de l'an dernier.

Elections statutaires

Les cinq membres du comité de direction — avec M. Fr. Liaudat pour remplacer M. M. Chevalley qui se retire après plus de trente ans d'activité au sein des organes directeurs — sont réélus pour quatre ans.

Même opération pour le conseil de surveillance : 3 membres. M. Michel Dupraz y remplace son père, M. André Dupraz.

Le secrétaire de direction, M. G. Ruchet, est fêté pour vingt-cinq années d'activité, de la part de « Saint-Gall », qui lui remet le plateau traditionnel et de la Caisse, laquelle lui offre une splendide channe vaudoise.

MM. Chevalley et Dupraz sont également félicités et récompensés. Suite à ces congratulations, M. P. Rivier, ancien président, relève que le secrétaire Ruchet fonctionna déjà comme tel durant plus de dix ans à la Caisse de Bretonnières. De vigoureux applaudissements soulignent cette déclaration et le jubilaire, ainsi que MM. Chevalley et Dupraz remercient et soulignent leur attachement à la cause raiffeiseniste.

Une collation inattendue suit l'assemblée, puis Mme Genier-Dupraz, pour la grande joie de tous, projette un film très réussi : « Histoire du pain », film sonore dont elle est l'auteur. Encore une fois : Merci, Mme Genier !

Je m'en voudrais d'omettre de relater que M. le municipal Morier eut des propos, vis-à-vis de notre Caisse, on ne peut plus flatteurs... G. R.

La Boîte aux lettres de la rédaction

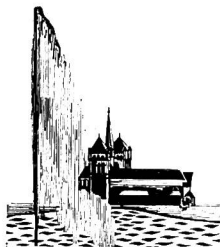
Un jeune gérant nous pose la question suivante :

« Mon prédécesseur prétend que la commune de X peut contracter un emprunt sans pour autant devenir sociétaire. Est-ce exact ? »

En guise de réponse, nous citerons la seconde partie de l'article 31 des statuts de nos Caisses et Banques Raiffeisen :

« Les prêts et crédits ne peuvent être octroyés qu'aux sociétaires. La société peut toutefois accorder des prêts et crédits à des communes ou à des corporations ou établissements de droit public de la circonscription coopérative et faire des avances sur ses propres titres (livrets d'épargne, carnets de dépôts, obligations) sans exiger du débiteur qu'il soit sociétaire. »

Assemblée de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen du 28 avril 1978, à Avully



C'est en présence de 110 délégués des Caisses Raiffeisen du canton de Genève que M. Edgar Forestier, président de la Fédération, ouvre la séance à 17 h. 50.

Il salue la présence de nos invités : Mme Schertz-Hofer, vice-présidente de l'Union suisse des paysannes ; MM. Delacuisine, chef du Service de l'agriculture, représentant M. Wellhauser, conseiller d'Etat, absent de Genève ; Boujon, sous-conservateur du Registre foncier ; Schaub, directeur du Registre du commerce ; Paget, directeur de la Chambre genevoise d'agriculture ; Séchaud, sous-directeur de l'Administration centrale des Caisses Raiffeisen à Saint-Gall.

La parole est tout d'abord donnée à M. Rodolphe Zumkehr, président du comité de direction de la Caisse Raiffeisen d'Avully. M. Zumkehr souhaite la bienvenue dans son village aux délégués de la Fédération genevoise et remercie les autorités d'Avully de la mise à disposition des locaux pour la présente assemblée.

Sur proposition du président, les délégués suivants sont nommés scrutateurs : MM. Bouvier, Vex, Descloux et Pittet.

La parole est au secrétaire, M. Jean Charrière, pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 1977 à Vernier, lequel est accepté avec remerciements à son auteur.

Le rapport du président nous apprend que l'effectif des membres de nos Caisses genevoises a passé de 3809 à fin 1976 à 3955, en augmentation de 146 unités. La somme des bilans est de 159 millions de francs, avec un léger recul sur les bilans précédents. Le chiffre d'affaires a passé à 502,6 millions de francs (accroissement de plus de 41 millions). Le résultat d'exploitation est de fr. 547 724,66, en augmentation de 32 000 francs sur l'année précédente. L'épargne, avec une augmentation de 9,71 %, passe à 99,8 millions de francs alors que le portefeuille des obligations s'amenuise de près de 2 millions. Les prêts hypo-

thécaires ont passé de 83,3 millions de francs à 88,6 millions.

En conclusion de son rapport, notre président trouve les résultats réjouissants ; les dirigeants, gérantes et gérants de nos Caisses peuvent être fiers du résultat obtenu. Qu'ils en soient chaudement félicités.

C'est au tour de M. Chalut, trésorier, de présenter et de commenter les comptes de la fédération. Avec un excédent de recettes de fr. 745,50, l'avoire de la fédération passe de fr. 16 810,30 à fr. 17 555,80, somme déposée sur livret d'épargne.

Les vérificateurs des comptes, représentant les Caisses de Confignon et de Corsier, donnent lecture de leur rapport.

M. Forestier ouvre la discussion sur les trois rapports présentés. Personne ne désire prendre la parole ; ils sont mis au voix et acceptés à l'unanimité.

Après avoir demandé aux Caisses de Dardagny et Genthod de bien vouloir assurer la vérification des comptes du prochain exercice, le président ouvre la discussion sur la fixation des cotisations pour 1978. Aucun délégué ne demande la parole et, étant donné que la situation financière de la fédération est saine, la cotisation reste inchangée.

Le point suivant à l'ordre du jour nous amène à rendre un dernier hommage aux sociétaires décédés depuis la dernière assemblée. Ce sont :

MM. Jean Dupraz, de Soral ; Ami Bonnet, de Satigny ; Charles Peretti, de Cartigny.

Le président demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire des disparus.

Après cela, M. Forestier procède à la remise d'un cadeau de la fédération aux vétérans ayant 25 ans d'activité au sein des comités de leur Caisse. Ce sont :

Aire-la-Ville : MM. Marcel Duperrier, Robert Vuagnat ; Lancy : MM. Edouard Brun, Pierre Pillet, Jean Vogler ; Meyrin : M. Charles Martach ;

Veyrier : MM. Charles Chavaz, Jacques Bordier.

La parole est ensuite donnée à M. Roland Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à Saint-Gall, qui nous transmet le salut cordial de la direction centrale, les vœux et les encouragements de l'Union. Il exprima la vive gratitude de l'Office de révision à l'égard des gérantes et gérants, des membres des organes locaux pour l'accomplissement consciencieux des charges qu'ils ont acceptées et particulièrement des vétérans qui viennent d'être congratulés pour 25 ans d'activité au sein de leur institution locale d'épargne et de crédit. Il remercia aussi les dirigeants de la Caisse Raiffeisen d'Avully d'avoir organisé la présente assemblée dans son village.

M. Séchaud enchaîna en citant le dernier bulletin du bureau fédéral des statistiques, lequel nous apprend que la phase de récession la plus grave et la plus longue depuis 1945 a fait place à un nouvel essor économique durant l'année en cours. Le produit national brut a augmenté de 3,5 %. Un accroissement modéré des revenus, des salaires et de la consommation s'est manifesté ainsi qu'une amélioration de la situation sur le marché de l'emploi.

Les scandales financiers qui occupèrent la une des journaux ont donné naissance à toute une série de mesures visant à intensifier le contrôle de la gestion des établissements bancaires et financiers suisses, y compris le groupe Raiffeisen soit, au total, 550 établissements occupaient 73 276 personnes (soit 2,7 % des personnes exerçant une activité dans notre pays) et leur versaient des salaires totalisant 2,9 milliards de francs, plus 261 millions aux fonds de prévoyance sociale. Elles payaient 718 millions de francs d'impôts en 1976, ceci avec un bénéfice déclaré de 1,6 milliard, soit 10 % de plus qu'en 1975. Près de 40 000 personnes travaillaient dans les cinq plus grandes banques du pays (Société de banque suisse, Union de banques suisses, Crédit suisse, Banque populaire suisse et Banque Leu). Toujours à fin 1976, la somme des bilans des banques suisses atteignait 347,7 milliards de francs, soit 7,7 % de plus qu'une année auparavant. Elle a doublé en 7 ans. Sur ces 347,7 milliards, les cinq grandes banques citées plus haut, avec

161 milliards de bilans, ont le 46 % du total global, la part des banques cantonales est de 23 % et celle des Caisses Raiffeisen suisses de 3 %.

Quant aux taux d'intérêt, la plupart des banques reconnues ont annoncé, pour le 1er juillet au plus tard, l'abaissement du taux hypothécaire à 4 1/2 %, voire à 4 1/4 % et celui du taux épargne à 2 1/2 % - 3 % en général. Chaque Caisse, soucieuse de remplir les conditions prescrites par la loi et les statuts, doit absolument se ménager, aujourd'hui, une marge de gain de 1 1/2 % entre les taux créanciers et débiteurs.

Sur le plan interne, la Coopérative de cautionnement a décidé d'élargir, dans certains cas justifiés, ses possibilités d'intervention, lors de la construction ou de l'achat d'une maison familiale. Elle a décidé l'introduction du «Crédit de campagne» (pour cultivateurs, agriculteurs, fermiers, viticulteurs, etc.) consistant en un crédit d'exploitation de 10 000 francs sans que le bénéficiaire ait à fournir une garantie personnelle directe.

En ce qui concerne l'activité de fondation, 5 nouvelles institutions ont été mises sur pied en 1977, ce qui porte à 1183 le nombre total des Caisses Raiffeisen en Suisse, soit 663 en Suisse alémanique, dont 354 en Suisse romande. Quant à leur évolution matérielle, le cap des 10 milliards de bilans a été franchi au 31 décembre 1977.

M. Séchaud termine en formant des vœux sincères pour que l'année en cours apporte des satisfactions à chacun dans le développement de sa Caisse.

La parole est alors donnée à M. Marc-Antoine Schaub, directeur du Registre du commerce, qui rappelle que les Caisses doivent annoncer dans les 3 mois les adhésions et démissions de sociétaires. Il invite les présidents des conseils de surveillance à indiquer, dans leur rapport annuel à l'assemblée générale, que le contrôle en a été effectué (art. 51 du Règlement d'administration).

Dans les propositions individuelles, un délégué de la Caisse Raiffeisen de Vernier demande si le comité de la fédération serait disposé à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir l'adhésion de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen à la Chambre genevoise de commerce.

Puis, un représentant de la Caisse Raiffeisen de Céligny propose que le procès-verbal de l'assemblée générale de la fédération soit expédié à chaque Caisse avec la convocation de la nouvelle assemblée.

Mises aux voix, ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

Le président demande ensuite si une Caisse accepterait de recevoir dans sa commune l'assemblée générale de la fédération en 1979. Aucune ne peut s'engager pour l'instant, mais on laisse entendre qu'une de nos communes genevoises qui a inauguré dernièrement sa salle communale serait très bien placée pour recevoir cette prochaine assemblée.

La parole est donnée à M. Delacuisine, représentant du gouvernement genevois, lequel rappelle que M. Wellhauser, conseiller d'Etat, est retenu à Berne. M. Delacuisine souligne la valeur du mouvement coopératif des Caisses Raiffeisen dans le canton, avec le mérite de satisfaire ses sociétaires par un maximum d'efficacité et un minimum de frais. Antidote de la con-

centration, il souhaite que les Caisses genevoises aillent allégrement de l'avant pour fêter, dans 25 ans, le centième anniversaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

C'est à M. Scherz, maire de la commune d'Avully, qu'il appartient de tirer les conclusions de cette assemblée. Il félicite, en les Caisses Raiffeisen, une des plus belles activités villageoises. Dans nos villages, c'est très souvent grâce à ces Caisses que la restauration des anciennes maisons s'est effectuée dans de bonnes conditions.

La partie administrative étant achevée, le président lève la séance en conviant chacun à déguster une bonne fricassée servie de main de maître par notre sympathique ami, Charles Genechand.

Magnifique ensemble de tambours et de cuivre, la fanfare du village nous charma et agrémenta cette soirée en nous faisant entendre de la très bonne musique.

C. R.

† In memoriam

*Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,
Ouverts à quelque immense aurore ;
De l'autre côté des tombeaux
Les yeux qu'on ferme voient encore.*

Sully Prudhomme

Saxon (VS)

Dernier hommage à M. Robert Felley, ancien gérant

C'est avec émotion que la population de Saxon a appris le décès de M. Robert Felley, âgé de 80 ans.


Avec un dévouement discret, il participait aux œuvres utiles à la communauté. Pendant plusieurs périodes, il fut un conseiller communal attentif et écouté, ne voyant que l'intérêt de sa commune. Il voua également un amour profond à la musique. Pour lui, c'était une manière de résister au matérialisme sec et dévorant.

A la gérance de la Caisse Raiffeisen de Saxon, il eut l'occasion de servir pendant 46 ans. En effet, c'est le 7 décembre 1930 qu'il fut nommé membre de la Caisse, dont il devint caissier l'année suivante. Durant ces nombreuses années, chacun avait du plaisir à rencontrer M. Felley, homme plein de bonté et de courtoisie.

Comme chacun ici-bas, il fut touché par l'adversité et souffrit beaucoup de la perte d'une fille très aimée. C'est un héritage magnifique qu'il nous lègue, plus beau que les richesses : l'exemple d'une vie imprégnée du souci d'autrui.

A sa famille, la Caisse Raiffeisen lui rend hommage et exprime toute sa sympathie.

**Protégez-VOUS
VOTRE FAMILLE
VOS BUREAUX**



**contre une AGRESSION
EFFRACTION**

Equipements d'alarme avantageux
et appropriés (dès Fr. 454.-)

**Radiophone pour TV de surveil-
lance, Alarmes antivols,
Interphones**



RADIOPHON

RADIOPHON S.A.
Case postale 342
1001 LAUSANNE
Tél. 021/35 45 11
Genève - Bâle - Berne - St. Gall - Thalwil - Zurich

BON Envoyez-moi une docu-
mentation détaillée 

VOYAGES RAIFFEISEN

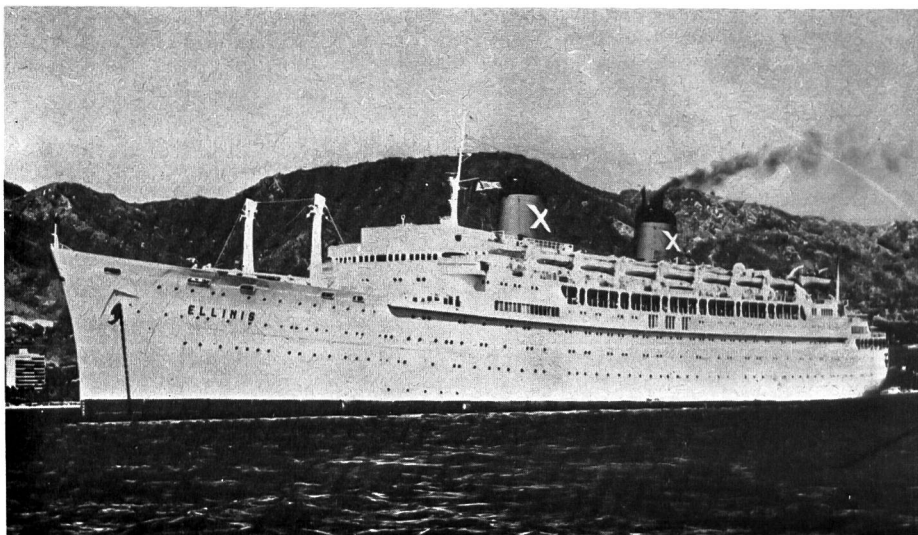
GRANDE CROISIÈRE en Méditerranée orientale accompagnée au départ de Suisse

Pour marquer d'une pierre blanche le 75e anniversaire
de l'UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN

Départs de Lausanne et Zürich en autocars spéciaux jusqu'à Gênes
les 9 et 23 septembre 1978.

GENES - SICILE - EGYPTE (Alexandrie - Le Caire) - ISRAEL
(Jérusalem - Bethléhem - Tibériade - Nazareth) - EPHESE
ISTANBUL - ATHENES - NAPLES - GENES.

**Pour consulter le programme détaillé ouvrez votre Messenger
au milieu, vous serez renseignés sur la magnifique croisière
que nous vous offrons à des prix sans concurrence.**



N'attendez pas le dernier
moment pour vous inscrire
si vous tenez à participer
à ce voyage unique.
Nous disposons d'un grand
choix de cabines,
mais le nombre par catégorie
n'est pas sans limite.

_____ BULLETIN D'INSCRIPTION A adresser à : _____

VOYAGES RAIFFEISEN : Charmilles 9 - 1008 Prilly - Tél. 021/34 86 07
ou : 1099 Peney-le-Jorat Tél. 021/93 41 94

CROISIÈRE RAIFFEISEN

Départ du de

Cabine cat. à lits, au prix de Fr. par personne

Excursions facultatives aux escales No

Première personne :

Deuxième personne :

Nom Prénom

Nom Prénom

Adresse

Adresse

No postal et domicile

No postal et domicile

Téléphone ()

Téléphone ()

P.-S. Pour l'inscription d'une famille, mettre simplement les prénoms sous «Deuxième personne» et indiquer l'âge des enfants.
Pour les enfants de 5 à 12 ans, une réduction de 20% est consentie.

Vous pouvez utiliser le verso du bulletin d'inscription pour vos communications éventuelles ou demande de renseignements complémentaires.

Lieu et date : Signature :